

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4256 du Vendredi 15 Novembre 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COMMENTAIRE

**Pas de carburant,
pas d'électricité,
pas d'eau:
la galère!**

(P.3)



Le calvaire des automobilistes devant les stations d'essence

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

**Le premier directeur général
officiellement installé**

(P.14)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

**Envoi en mission des
catéchistes au titre de l'année
catéchétique 2024-2025**



Les catéchistes pendant la messe en la cathédrale Sacré-Coeur (Ph. d'arch.)

EDITORIAL

**C'est Donald
Trump !**

CANAL+ CHAQUE JOUR EST UNE FETE



DECODEUR
1 000 FCFA*
5 000 FCFA*
+ INSTALLATION
OFFERTE

REABONNEZ-VOUS
**30 JOURS
OFFERTS***
A TOUT CANAL+

92 92 CANAL+ CONGO



Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06540.59.45, B.P: 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE CONSTITUTION

«LCB SCI»
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE QUATRE MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : AVENUE AMILCAR CABRAL, CENTRE-VILLE, BRAZZAVILLE,
RCCM : CG-BZV-01-2024-B50-00034
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique dressé par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 29 octobre 2024, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 31 octobre 2024, sous Folio 201/24, numéro 8121, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société Civile Immobilière (S.C.I.).

Objet social: La société a pour objet tant en République du Congo que partout ailleurs:

- La gestion immobilière et l'exploitation des biens immobiliers;

- L'acquisition, par tous les moyens de droit, de tous immeubles bâtis et non bâtis, ruraux et ur-

bains, en vue de leur exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et constructions s'il y a lieu;
- La construction d'immeubles à des fins d'exploitation;

- La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises pouvant se rattacher à cet objet pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère essentiellement civil de la présente société.

Dénomination sociale: «LCB SCI».

Siège social: avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dis-

solution anticipée ou prorogation.

Capital Social: QUATRE MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS (4.250.000.000) DE FRANCS CFA, divisé en quatre cent vingt-cinq mille (425.000) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 425.000, entièrement libérées par les associés.

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 29 octobre 2024 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 31 octobre 2024, sous folio 201/25, numéro 8122, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par les associés, suivant extrait bancaire et rapport du commissaire aux apports du 26 octobre 2024.

Gérance: Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 29 octobre 2024, Monsieur DIARRA Mamadou Igor, de nationalité malienne, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 30 octobre 2024, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B50-00034**.

Fait à Brazzaville, le 04 novembre 2024

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE SOCIETE PHENCO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F CFA : 1 000 000
Siège social: Quartier Mpita, derrière la gendarmerie
Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00002

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL – EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 17 Octobre 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 18 Octobre 2024, sous le folio 196/20 N°7794, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Transfert du siège social: Le siège social est transféré au: Quartier Mpita OCI, Pointe-Noire, République du Congo.

Extension de l'objet social: A l'objet social existant s'ajoute l'activité suivante:

- Génie informatique.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 22 Octobre 2024, sous le dépôt N°CG-PNR-01-2024-D-01212, et mention modificative a été portée le même jour sous le numéro: CG-PNR-01-2024-M-04639.

Pour insertion légale

Maître Léole Marcelle KOMBO -

ERRATUM

L'opération d'assainissement qui a eu lieu le samedi 2 octobre 2024, le long du littoral de la plage à Pointe-Noire, dans le cadre de l'opération "Premier samedi du mois", a été organisée par la Congolaise de raffinage (CORAF), sur instruction de l'Administrateur Général, M. Maixent Raoul Ominga. Et sous la supervision de l'Administrateur Général Adjoint, M. **Patrice KOFFI YAO**, et non **Patrice Koffi Yaho**, comme nous l'avons malencontreusement écrit (édition 4255 du vendredi 8 novembre 2024, page 2).

Toutes nos excuses pour cette erreur.

GRANDS MOULINS DU CONGO «G.M.C.»

Société anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 150.000.000 F. CFA
Siège social: Immeuble Tangu Center, 1er étage, avenue Jacques OPANGAULT
En face du lycée technique Poaty Bernard
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM N° CG-PNR-01-2018-B14-00125

Suivant procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale mixte du 28 octobre 2024, enregistré à Pointe-Noire, sous le folio **205/1 N° 8075**, les actionnaires de la société **GRANDS MOULINS DU CONGO** ont décidé ce qui suit:

SIXIEME RESOLUTION: Renouvellement des mandats de certains administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des statuts concernant les mandats des administrateurs, décide de renouveler certains desdits mandats et désigne Monsieur Kane ABDERRAHMANE comme nouvel administrateur pour une durée respective de six (6) ans, à compter de l'exercice de 2025 à l'exercice 2030.

Ainsi, le nouveau bureau du conseil d'administration est composé des membres ci-après désignés:

-Monsieur BABA AININA Moulaye El Arby;
-Monsieur Kane ABDERRAHMANE;
-Monsieur Mohamed Yahya ESSALEM;
-Monsieur Mahmoud EL HALABI;
-Monsieur Ali Nehme DBOUK;
-Monsieur Mahfoudh ZEIDANE.

HUITIEME RESOLUTION: Augmentation du capital

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance:

-Du rapport du conseil d'administration relatif à la demande d'autorisation d'augmenter le capital social;

-Du rapport du Commissaire aux Comptes sur ladite augmentation du capital social, Autorise d'augmenter le capital social qui s'élève à 150.000.000 F. CFA, divisé en 150 actions de 1.000.000 F. CFA chacune, entièrement libéré pour le porter à 3 150 000 000 F. CFA par l'augmentation de la valeur nominale des actions existants.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro **RCCM N°CG-PNR-01-2018-B14-00125**.

Fait à Pointe-Noire, le 07 novembre 2024.

Pour avis.

JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

Deux millions d'arbres pour des villes vertes et durables

«Mobilisons-nous: deux millions d'arbres pour les villes vertes et durables». Tel a été le thème de la 38^{ème} Journée nationale de l'arbre célébrée le 6 novembre 2024. Une opération de planting a été organisée en face du pavillon présidentiel de l'aéroport Maya-Maya, non loin de 10 maisons, à Moungali, site officiel choisi par le Gouvernement pour planter une centaine de flamboyants et près de 300 pins. Le président de la République Denis Sassou-Nguesso et son épouse Antoinette, y ont accompli leur acte civique, en présence des membres du Gouvernement, des présidents des institutions, des parlementaires, des ambassadeurs et chefs de mission diplomatique, etc.

Pour cette 38^{ème} édition, le site officiel retenu sur lequel a eu lieu le planting, part du rond-point Stéphane Tchitchelle, longe le boulevard Denis Sassou-Nguesso, l'avenue Edith Lucie Bongo Ondimba, jusqu'à l'intersection des avenues Trois Martyrs et de l'Intendance. L'objectif de planter deux millions d'arbres décrété par le Premier ministre, a dit Rosalie Matondo, «illustre notre ambition collective d'œuvrer concrètement pour la décennie mondiale pour l'afforestation et le reboisement pour des villes plus durables et pour un Congo plus vert encore». La ministre a souligné la particularité de cette Journée. «Les jeunes ont été mis à contribution. Les autorités locales ont mobilisé les habitants de leurs quartiers et de leurs localités afin que chaque citoyen participe activement et accomplisse son devoir civique», a-t-elle indiqué. Le Président de la République est revenu sur l'importance

de l'arbre. «Voyez l'arbre, la forêt, dans sa mission d'absorption du gaz carbonique et de libération de l'oxygène; le cadre de vie, non seulement agréable, mais le cadre de vie tout court. Au moment où le débat sur le changement climatique est à l'ordre du jour. Je crois que notre pays est à l'avant-garde de ce combat. Nous en parlons il y a déjà 40 ans», a-t-il rappelé. Denis Sassou-Nguesso a exhorté les Congolais non seulement à planter les arbres pour embellir leurs villes et leur cadre de vie, mais surtout à les entretenir, à en prendre le plus grand soin. «Cette année, nous avons décidé de verdir l'ensemble des villes de notre pays, pour le bien-être des populations. Il ne s'agit pas seulement de planter aujourd'hui, c'est comme un bébé, les arbres, voyez, ils sont tout petits, il faut les entretenir, s'ils ne sont pas entretenus, ils meurent. C'est la partie la plus difficile. Il faut faire vivre l'arbre. Les autorités municipales doivent



Le chef de l'Etat accomplissant son acte civique de planting d'arbres

veiller à ce que cet effort d'aujourd'hui ne soit pas vain. Alors nous aurons des villes vertes au Congo», a-t-il souligné. Il a en outre salué la mobilisation des jeunes. «Nous avons voulu cette année associer les jeunes. Ils sont si nombreux. C'est même une fierté pour un jeune de Brazzaville, de grandir dans cette ville et peut-être reconnaître le long d'une avenue l'arbre qu'il a planté et qui est devenu grand. Ils le verront. Nous autres, sommes peut-être loin du compte. Mais tous les jeunes qui sont là, c'est un bon symbole d'associer la jeunesse, cette année déclarée "année de la jeunesse", à cet effort. Je crois qu'ils vont grandir avec ces arbres», a dit le Président de la République. Interrogé sur ses efforts relatifs à l'initiative de la décennie mondiale d'afforestation et de reboisement, le chef de l'Etat

a reconnu qu'ils portent déjà des fruits, avec la prise en compte de cette initiative dans les instances internationales, notamment l'Union Africaine (UA) et l'ONU. Toutefois, il a souhaité la rétribution financière des sacrifices consentis par les pays dans la préservation des grands écosystèmes forestiers mondiaux. «Prochainement, nous serons à Bakou (Azerbaïdjan) et nous parlerons des forêts, des richesses financières de ces forêts d'Afrique, des richesses des tourbières; que ces richesses soient comptabilisées et intègrent le produit intérieur brut (PIB) des Etats...», a-t-il plaidé. Au Congo, la Journée nationale de l'arbre a été instituée en 1984.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

C'est Donald Trump !

Maintenant que le vote est passé et que nous avons à parier non plus d'hypothèse mais de certitude, les prophètes peuvent sortir du bois. Chacun peut jurer qu'il «avait toujours su» que Donald Trump, le Républicain, battrait Kamalas Harris à plate couture. «Je l'ai toujours su», jure-t-on. Possible que les astres se soient montrés si ouverts sur le destin de la première femme américaine à avoir occupé le poste de Vice-président aux Etats-Unis d'Amérique. Possible aussi que les sondages, même quand ils s'annonçaient certains d'une avance de fait dans tel ou tel autre des 50 Etats de la Confédération, n'aient laissé que du brouillard chez les analystes démocrates. Que la détestation massive dont le président faisait l'objet, notamment en Afrique, n'ait pas enfumé davantage les opinions ! Le peuple américain est allé aux urnes le 5 novembre dernier : femmes, Noirs, Latins, Evangélistes sont allés voter. Le résultat est un raz-de-marée pour Donald Trump et pour la droite américaine : méfiez-vous des oracles ! Il ne nous reste plus à pleurer sur le lait versé, la poule et les cochons perdus. Le lait est renversé, une page va se tourner. Elle aura besoin de plus de lucidité de notre part. La lucidité pour nous rendre compte qu'une élection américaine concerne le monde entier certes, mais qu'elle concerne avant tout un peuple, le peuple américain. C'est lui qui prend la décision ultime de placer à la Maison blanche qui il veut, et suivant des critères qu'il est seul à soupeser. En un mot, jamais un peuple affamé du fin fond de la planète, ne barrera la route à un Monsieur Trump. C'est aussi l'occasion, pour nous en Afrique, de nous convaincre que si nous avons les dirigeants que nous méritons, nous ne pouvons croire que ce sont les dirigeants des autres pays qui viendront nous gratter le dos en cas d'exéma. D'aucuns se sont réjouis du retour de M. Donald Trump au pouvoir «parce qu'il a l'habitude d'être direct», «de savoir remettre à leur place nos roitelets de service». Voire ! M. Donald Trump revient au pouvoir et ne fait pas mystère de détricoter toutes les commodités qui nous arrangent: le multilatéralisme, les institutions internationales budgétivores, les politiques migratoires enjôleuses, les frontières-passoires, les taxes douanières seulement favorables à nous et... L'ancien-nouveau président américain annonce sa liberté de traiter qui il veut d'ami ou de «m... » ; de maintenir ou dénoncer les accords qui arrangent son peuple ; de favoriser avant tout ce qui fera que l'Amérique retrouve et maintienne sa grandeur. Hors de ce schéma, il va se comporter comme n'importe qui. Où est la faute ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

COMMENTAIRE

Pas de carburant, pas d'électricité, pas d'eau: la galère!

Tel est le calvaire des Congolais qui ne savent plus à quel saint se vouer. Le pays va mal et tous les signaux sont au rouge. La peur s'installe et les inquiétudes grandissent. Le Congo vit les pires moments de son histoire. A qui la faute ?

Gérer, c'est prévoir, a-t-on coutume de dire et les économistes le savent bien. La logique gouvernementale de vouloir toujours dire: «Allons d'abord» a plongé le pays dans l'asphyxie totale, un vrai chaos. Tout devient difficile et le Congo se meurt. Il y a beaucoup de remous dans le pays. Des grèves par-ci, les pénuries d'eau et de carburant par-là, sans compter les délestages d'électricité qui constituent déjà des véritables goulots d'étranglement pour les Congolais condamnés à faire du sur place et à vivre un véritable calvaire. On a l'impression que le pays vit sous oxygène. Le transport devient difficile en cette période de rentrée scolaire et les pouvoirs publics ne semblent pas s'en préoccuper. La priorité est certainement ailleurs. Les tensions sociales refont surface. Au CFCO, les cheminots réclament 49 mois de salaires impayés. Une grève des cheminots avait été déclenchée le 30 septembre 2024. Alma Mater du pays, l'Université Marien Ngouabi a cessé de fonctionner depuis le 1^{er} octobre. Cette grève générale et illimitée, a fait savoir l'intersyndicale, ne pourra être levée que si toutes leurs revendications trouvent totale

satisfaction: le paiement de tous les salaires dus aux travailleurs; le paiement de toutes les heures diverses dues depuis 2018 aux travailleurs et signature d'un nouveau protocole d'accord. Les étudiants sont ainsi sacrifiés pendant que les enfants des dignitaires sont dans les grandes écoles et universités à l'étranger. Pendant que la SOPECO lance le 9 octobre 2024, à l'occasion de la Journée mondiale de la poste, deux nouvelles plateformes numériques: Shopiposte et Fintech Poste mobile, ses agents en grève depuis plusieurs mois, réclament 45 mois d'arriérés. Pyramide du système sanitaire congolais, le CHUB est entré en grève générale avec service minimum le mardi 29 octobre 2024. L'intersyndicale exige le paiement successif des salaires des mois d'août, septembre et octobre 2024; la concomitance du paiement des salaires avec les fonctionnaires; la signature d'un protocole d'accord en vue de l'apurement des arriérés de salaires des mois de novembre, décembre 2019 et décembre 2020. En raison des difficultés financières, la société AVERDA chargée de collecter les ordures ménagères à travers les quartiers de Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo, a pris



Le calvaire des automobilistes devant les stations d'essence

la décision de placer ses agents en chômage technique. N'assurant plus sa mission régalienne, les trois villes croulent sous le poids de la saleté. Les éboueurs sont en grève générale illimitée et sans service minimum depuis le 12 septembre 2024, car ils ne perçoivent plus leur salaire. Quartiers et différentes rues ploient sous les ordures! Une situation qui n'est pas sans risque pour la santé de la population car plusieurs zones font face à une insalubrité accrue depuis des jours. A la Société de Transport public urbain (STPU), les travailleurs en grève depuis le 7 octobre 2024 exigent le paiement de 9 mois de salaires impayés, ainsi que le règlement des droits de licenciement collectif pour les travailleurs de 2015 à 2018. «Nous travaillons et faisons entrer de l'argent à la com-

pagnie. Aujourd'hui, nous sommes à neuf mois d'impayés. Comment allons-nous envoyer nos enfants à l'école?», a déclaré l'un des grévistes. Cette grève paralyse les services de transport public du pays. Elle affecte considérablement la mobilité urbaine à Brazzaville et Pointe-Noire. Les agents des municipalités, des Conseils départementaux, du Laboratoire national, du Centre de transfusion sanguine vivent, eux aussi, le martyre, y compris ceux des institutions de la Républiques et des Conseils consultatifs. A la mairie de Dolisie, par exemple, les agents revendiquent 77 mois d'impayés. A ceux-là, s'ajoutent les enseignants communautaires et les finalistes des écoles professionnelles qui revendiquent leur inté-

gration dans la Fonction publique. Le système éducatif est malade, le niveau de scolarité a baissé considérablement et la facilité est devenue la règle de passage en classe supérieure ou d'admission aux différents concours professionnels qui s'achètent moyennant de l'argent. Le niveau des apprenants et étudiants est devenu très bas et personne ne s'en préoccupe. Tout s'obtient désormais par l'argent. La corruption est devenue lancinante et l'impunité une forme de gouvernance. Le Gouvernement est sous le feu croisé des grèves. Depuis près d'une semaine, Brazzaville connaît une nouvelle vague de pénurie de carburant. Les

Congolais semblent plus qu'agacés. Délaissant leurs véhicules, les chauffeurs et conducteurs, armés de leurs bidons ou jerricans, envahissent les stations-services où ils peuvent trouver encore quelques gouttes du précieux liquide et les pompistes font leurs affaires. Le transport est paralysé et les chauffeurs de taxi, motocyclistes et automobilistes sont contraints de passer des heures parfois même des nuits, dans les stations-services pour espérer s'approvisionner. La gestion d'une ville est un travail au quotidien. Elle se construit du jour au jour sur la base des plans d'urbanisation et d'assainissement. Brazzaville et Pointe-Noire manquent de tout, les routes sont dans un état de dégradation avancée.

KAUD

GENERATION AUTO ENTREPRENEURS

Près de 500 artisans ont reçu leurs cartes professionnelles

Le coordonnateur du dialogue intergénérationnel, Digne Elvis Okombi Tsalissan, a réuni le 4 novembre 2024 dans un hôtel de la place, près de 500 artisans dans le cadre de la Génération auto-entrepreneurs qui s'assigne comme objectif la création de 500.000 autoentrepreneurs. Pour leur remettre des cartes professionnelles et des attestations ou autorisations d'ouverture de leur atelier ou de leur entreprise. C'était en présence de la directrice générale de

l'Agence nationale de l'artisanat (ANA), Mme Mireille Opa. Ces artisans vêtus de tee-shirts étaient très heureux de recevoir leur carte professionnelle et des autorisations d'ouverture de leurs ateliers ou entreprises artisanales. «Par cette carte, l'Etat reconnaît en vous la qualité d'artisan», a spécifié Mme Mireille Opa. En tant qu'artisans, «l'Etat a entre autres obligations de promouvoir

(Suite en page 5)

AFRIQUE CENTRALE

Les parlementaires du REPAR en tournée dans le paysage TRIDOM

Les parlementaires membres du Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR), en compagnie des partenaires financiers et techniques tels que la GIZ, les techniciens du REPAR notamment, depuis le 28 octobre 2024, une tournée dans les 3 pays du paysage TRIDOM (Tri national Dja –Odzala-Minkébé).



Les parlementaires devant le siège social de la SEFYD

Après l'étape du Cameroun, ces parlementaires ont mis le Cap sur le Congo, le 29 octobre. Pour des échanges avec les autorités administratives, respectivement à Ouessou et Souanké, le 30 octobre, et une descente dans le site d'exploitation minière de la société d'exploitation forestière Yuan Dong Congo, en sigle SEFYD. Conduite par la sénatrice Odette Massoussa du Congo, l'étape de Ouessou et de Souanké a été ponctuée par des rencontres avec les autorités administratives. A Ouessou, c'est la salle des conférences

de la préfecture qui a servi de cadre à ces échanges qui ont porté sur l'organisation, les enjeux, les défis et les modalités pratiques de la mission. Sur la base de la proximité des parlementaires avec les populations, les différentes autorités administratives ont sollicité du REPAR son implication active dans la sensibilisation et l'information en vue de juguler les phénomènes qui pourraient plomber la dynamique de conservation et de gestion durable du paysage TRIDOM. Cette mission des Parlementaires

traduit tout l'intérêt qu'ils accordent à la protection de l'environnement en général et des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale en particulier. Elle a pour but de disposer de l'information à jour sur l'état de la biodiversité dans ce paysage et sur son impact sur les populations riveraines en vue de contribuer à la formulation des solutions efficaces aux nombreuses pesanteurs de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des aires protégées dans le Bassin du Congo, en réponse aux Conventions de Rio de 1992 et de la Diversité Biologique.

Mis en place le 4 janvier 2005 à Brazzaville au Congo, le Complexe TRIDOM dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, tout en favorisant la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, est le fruit de la coopération entre les Républiques du Congo, du Gabon et du Cameroun et s'inscrit dans le cadre des directives formulées dans le Plan de Convergence de la COMIFAC.

A noter que, après le département de la Sangha, le programme des parlementaires du REPAR prévoyait, du 1^{er} au 6 novembre 2024, des séances de travail à Djoum-Ebolowa-Oyem-Mitzic-Makokou-Belinga-Mayébout au Cameroun. Après le retour à Yaoundé, le 7 novembre, il est prévu une réunion de débriefing et conférence de presse.

Jonas MVOUANZI

CEMAC

82 981 074 871 FCFA, le budget de la communauté soumis à l'approbation de son Parlement

L'activité économique en zone CEMAC est fortement tributaire de l'évolution de la conjoncture économique internationale, notamment de la demande et des cours mondiaux des principales matières premières qu'elle exporte.

L'élaboration de ce budget a été effectuée sur la base de la lettre de cadrage budgétaire qui a fixé des orientations et des directives générales sur la gestion budgétaire, défini la stratégie du Gouvernement de la CEMAC ainsi que les actions prioritaires à réaliser en 2025. Ces actions prioritaires sont celles ayant un fort impact sur le processus d'intégration de la CEMAC et qui visent le renforcement de l'efficacité et la légitimité de la Commission par la mise en œuvre des projets intégrateurs concrets, la promotion d'un véritable espace communautaire intégré et la bonne gouvernance. La préparation de ce Budget intervient dans un contexte économique favorable pour les pays de la CEMAC malgré les effets de la guerre Russie-Ukraine et la guerre au moyen Orient qui perturbent les canaux et circuits d'approvisionnement du commerce international et fragilisent la croissance de la plupart des économies.

Les prévisions des ressources et des charges du budget 2025 sont arrêtées en tenant compte à la fois du potentiel de la Taxe communautaire d'intégration (TCI) évalué à 75,4 milliards de Francs CFA, de la problématique de mobilisation des res-



Les parlementaires de la CEMAC

sources de la TCI avec le faible niveau actuel et l'amélioration attendue du taux de mobilisation en 2025, ainsi que de l'ambition de maîtriser les charges de fonctionnement de la communauté. Les prévisions budgétaires inscrites dans ce projet de budget sont arrêtées en équilibre en ressources et en emplois à la somme de 82 981 074 871 FCFA, contre 90 584 287 669 FCFA en 2024.

En ressources, les prévisions de ressources ordinaires sont évaluées à 59 423 698 000 dont: la TCI, principale source de financement de la communauté estimée à 51 917 300 000 FCFA, en dessous de son potentiel évalué à 75,4 Milliards de FCFA; les ressources propres générées par les activités des Institutions sont estimées à 7 506 398 000 FCFA.

Les prévisions des ressources extraordinaires sont estimées en 2025 à 23 557 376 871 FCFA. Le FINEX est estimé à 15 113 177 015 FCFA.

Le FODEC destiné aux projets intégrateurs est évalué à 8 444 199 856 FCFA, en hausse de

9,18% liée aux nouveaux projets. Concernant les Institutions et les organes, les charges prévisionnelles de la Commission de la CEMAC exercice 2025 sont estimées à 32 436 141 186 FCFA. Les prévisions des charges du Parlement communautaire sont arrêtées à la somme de 5 600 000 000 FCFA contre 5 400 000 000 FCFA pour l'exercice 2024.

Les prévisions des charges de la Cour de Justice de la CEMAC sont arrêtées à la somme de 3 250 000 000 FCFA. Les prévisions des charges de la Cour des Comptes de la CEMAC sont arrêtées à la somme de 4 609 000 000 FCFA.

S'agissant des Institutions spécialisées, l'enveloppe budgétaire allouée est arrêtée à 22 732 286 492 FCFA contre 21 664 511 889 FCFA en 2024. Pour ce qui est des agences d'exécution, les prévisions des charges sont arrêtées à la somme de 13 353 647 193 FCFA contre 25 365 968 893 FCFA en 2024.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POLULATION

ATELIER DE MACRO-PLANIFICATION, PRELUDE A LA CAMPAGNE DE MASSE DE DISTRIBUTION DES MOUSTIQUAIRES IMPREGNEES D'INSECTICIDE (MILDA) AU CONGO.

En vue d'accélérer l'impact dans l'atteinte des objectifs définis dans la nouvelle Stratégie du Fonds mondial 2023-2028, "Combattre les pandémies et bâtir un monde meilleur, santé plus saine et plus équitable", la République du Congo, a obtenu un nouveau financement Fonds Mondial de lutte contre le VIH-SIDA, la Tuberculose et le Paludisme en sigle GC7 couvrant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 dont les bénéficiaires principaux sont le CRS et le PNUD. C'est dans ce contexte que le Congo, à travers le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) a soumis et obtenu du Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme une subvention afin de financer les activités de lutte contre le paludisme y compris la distribution de masse de Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) prévue en mai 2025.

Le but de cette campagne est d'assurer une bonne couverture en MILDA dans l'ensemble de la population afin d'une part, d'améliorer le niveau de santé de la population congolaise et réduire par conséquent la charge socio-économique due au paludisme ; et d'autre part d'atteindre l'objectif de l'accès universel des MILDA à travers les résultats suivants :

- Au moins 85% des ménages congolais ont accès aux MILDA ;
- Au moins 85% de la population congolaise a dormi sous une MILDA la nuit précédente.

C'est ainsi, que le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) en collaboration avec



Pendant l'atelier

CRS, a organisé du 04 au 6 novembre un atelier sur l'élaboration du plan national de mise en œuvre de la campagne de distribution des MILDA (macro-plan) dans le département du Pool à Kintélé. Ouvert par le Directeur Général des Soins et Services de Santé en présence du Conseiller à la santé du ministre et du Directeur du projet Fonds mondial à CRS, cet atelier a connu la participation de tous les Directeurs Départementaux des Soins et Services de Santé, des représentants des directions du ministère en charge de la santé et de celle de certains ONG œuvrant dans la santé.

Cette rencontre a été aussi l'occasion indiquée de faire la revue après action de la dernière campagne de masse de distribution des MILDA (2022-2023) afin de planifier la prochaine campagne sur la base des forces, faiblesses et leçons apprises.



Photo de famille à l'ouverture de l'atelier

A l'issue de cet atelier, les documents suivants ont été élaborés et ou validés :

- Rapport de la dernière campagne ;
- Chronogramme de la campagne ;
- Macroplan (plan de mise en œuvre de la campagne 2025) ;
- Manuel de la campagne de distribution des MILDA 2025.

L'équipe de rédaction de CRS.

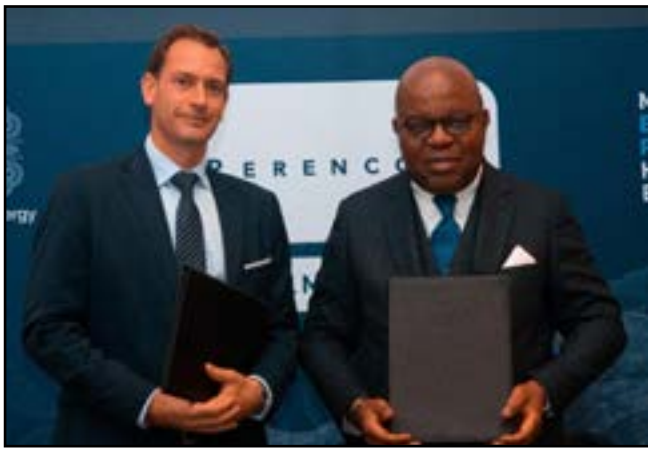
SEMAINE AFRICAINE DE L'ENERGIE 2024

Bruno Jean Richard Itoua, en défenseur de la cause africaine

Fraîchement élu président en exercice de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO), le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a pris part à l'édition 2024 de la Semaine africaine de l'énergie (AEW), qui a eu lieu du 4 au 7 novembre à Cape-Town, en Afrique du Sud.

Considérée comme le plus important événement énergétique d'Afrique, la Semaine africaine de l'énergie, cuvée 2024, a eu lieu quelques jours avant la tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, de la COP 29 sur le changement climatique. A cette occasion, le ministre Bruno Jean Richard Itoua, intervenant dans le panel de clôture, a porté non seulement la voix du Congo, mais il a également défendu la position de l'Afrique sur la question de la transition énergétique. Pour le ministre, le moment est venu d'aller vers un plan

global pour l'Afrique pour résoudre les problèmes énergétiques du continent. En marge de cette grande messe annuelle, Bruno Jean Richard Itoua a eu des échanges "B to B" avec des partenaires du secteur des hydrocarbures. Il a également signé deux accords particuliers sur les permis Kikalou et Likouala avec M. Stéphanie Barc, Directeur général de la société pétrolière Perenco Congo, spécialisée dans le rachat des puits matures. Cette entreprise projette de réaliser des gros investissements au Congo.



Le ministre Bruno Jean Richard Itoua et le directeur général de Perenco Congo

Une initiative de la Chambre africaine de l'énergie, la Semaine africaine de l'énergie a été portée sur les fonts baptismaux en 2021. C'est un événement international qui rassemble de nombreux investisseurs du secteur pétrolier et gazier. Objectif: éradiquer la pauvreté énergétique d'ici 2030, en accueillant

des tables-rondes, des forums d'investisseurs, des sommets industriels et des opportunités de rencontres individuelles, et en menant les discussions qui redessinent la trajectoire du développement énergétique du continent africain.

V.C.Y

NECROLOGIE

Les AET ont rendu un ultime hommage à Johnson-Dimi Ernest Aristide

Décédé le 17 octobre 2024 en France, des suites d'une maladie, l'AET Johnson-Dimi Ernest Aristide, médecin-colonel, cardiologue à la retraite, a été inhumé, mercredi 30 octobre au cimetière du Centre-ville de Brazzaville, après la messe de requiem en la Cathédrale Sacré-Cœur. Peu avant, les Anciens enfants de troupe du Congo, sous la houlette de leur président Rémy Ayayos Ikounga, président en exercice de l'Association des anciens enfants de troupe d'Afrique, lui ont rendu un dernier hommage à leur stèle.

Retraçant le parcours du disparu, l'AET Jérémie Ngoulou a, entre autres, souligné que Johnson-Dimi Ernest Aristide alias "Déba", de la promotion lieutenant Flavien Moboka, est né le 31 août 1955 à Brazzaville dans le quartier cosmopolite de Poto-Poto. Après des brillantes études primaires à l'école Saint-Vincent de Poto-Poto, il a été admis au concours très sélectif de l'école militaire préparatoire général Leclerc. Dès son entrée dans cette prestigieuse école, le 16 septembre 1968, il fera de la devise de l'école "s'élever par l'effort" son fil conducteur pour être à la hauteur des exigences de cette école. Et pour y effectuer une bonne scolarité. Après sa réussite au baccalauréat, il va poursuivre ses études à l'Institut national supérieur des sciences de la santé de l'Université Marien Ngouabi au terme desquelles il obtient le diplôme de docteur en médecine. Soucieux de perfectionner sa formation, il obtient également son diplôme de spécialité en cardiologie à l'hôpital d'instruction des armées au Val de Grâce, en France. En 1983, il est nommé médecin-lieutenant, gravit avec

succès les marches de la hiérarchie des grades jusqu'au grade de médecin-colonel, son dernier grade au moment où il est admis à la retraite. Ses études de médecine lui avaient permis d'acquérir une excellente formation qui a été le socle et le piédestal d'une carrière professionnelle marquée par un état de service élogieux. Nommé médecin-chef de l'hôpital militaire Pierre Mobengo, il exerça toutes ses fonctions avec autorité, compétence et humilité. Brillant médecin, travailleur

(Suite de la page 3)

vos œuvres; de promouvoir le développement et les outils de votre travail; l'Etat à la mission de vous conseiller, de faciliter l'accès dans les procédures administratives pour vos dossiers et de montrer vos œuvres dans les salons, marchés et foires sur le plan national et international», a-t-elle indiqué. Elle a rappelé à ces artisans qu'ils ont également des obligations envers l'Etat, dont la plus importante est la transformation et la production d'œuvres de qualité. Pour Dignes Elvis Okombi Tsallissan, le Congo est un pays d'opportunités, capable de créer des millionnaires. «Cet acte de remise des documents est pour vous artisans, le début d'une nouvelle aventure pleine de pro-



Le président Rémy Ayayos Ikounga lors du recueillement, avec en médaillon le disparu

acharné et doté d'une grande puissance de travail, il avait une relation fusionnelle avec ses patients qu'il recevait avec beaucoup d'empathie et de bienveillance. Sa patience, son sens de l'humain, sa capacité à poser le bon diagnostic et à prescrire le traitement approprié lui avaient conféré une excellente réputation

attestée par de nombreux témoignages éloquentes. Au regard de cet état de service, la nation reconnaissante l'a décoré successivement aux grades de chevalier, d'officier et de commandeur dans l'Ordre du mérite congolais.

Alain-Patrick MASSAMBA



Photo de famille

messes et de défis qui exige de la rigueur, de la vigueur, de la volonté et de l'abnégation», a-t-il déclaré. Selon lui, l'accompagnement seul ne suffit pas. «Il faut travailler dur. L'avenir de ce pays, c'est vous les artisans. Vous êtes le rêve de ce pays parce que vous avez compris que la création de richesse passera par votre talent», a-t-il affirmé.

Pour lui, la Génération auto-entrepreneurs n'a pas vocation à créer quelque chose de nouveau. «Notre travail consiste à faire prendre conscience à des millions de Congolais de leur statut d'auto-entrepreneurs avec l'écosystème mis en place par le Gouvernement. La GAE sera à vos côtés», a-t-il assuré.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Violence conjugale :

incarcéré après avoir brûlé vive sa compagne
Un ressortissant camerounais a été placé en garde à vue suite à des violences contre sa concubine, une femme âgée de 34 ans et mère de trois enfants. Après une altercation, il avait pris la décision de la brûler vive, comme si la violence conjugale était devenue une banalité déconcertante. Le drame s'est produit mercredi 6 novembre 2024 à Ngoyo, l'arrondissement 6 de Pointe-Noire. Le pronostic vital de la victime est engagé. Elle a été prise en charge à l'hôpital général Adolphe Sicé. L'agresseur a été interpellé «pour violence conjugale aggravée». Une qualification qui pourrait changer suivant l'évolution de la situation de la victime. Cet incident met en lumière une réalité inquiétante : la violence domestique continue d'affecter de nombreuses femmes. Les autorités et les associations de défense des droits des femmes insistent sur la nécessité de renforcer les mesures de protection pour les victimes et de prendre des sanctions sévères contre les agresseurs. L'affaire de Pointe-Noire pourrait ainsi contribuer à sensibiliser davantage le public sur ce fléau.

Inondations à Brazzaville : un quotidien cauchemardesque pour les usagers de la route

Les récentes pluies diluviennes ont plongé de nombreuses artères de Brazzaville et de Pointe-Noire sous les eaux, rendant la circulation difficile et mettant en lumière l'absence d'infrastructures adaptées. De nombreuses routes se transforment en véritables rivières. Nombre de quartiers se distinguent par des chaussées submergées, le cas de la deuxième sortie nord de Brazzaville, à Talangaï, de l'avenue Matsoua à Bacongo, de la route de la Base ou du prolongement du boulevard général Alfred Raoul, à Moungali. D'autres quartiers de Brazzaville subissent les mêmes désagréments. Une simple pluie suffit à noyer plus de 200 mètres de ces chaussées, rendant la circulation impossible. L'origine de ces inondations est en partie à attribuer à une gestion inadéquate des infrastructures. Le manque d'entretien et de planification des infrastructures ne fait qu'aggraver la situation, transformant chaque pluie en un événement catastrophique.

Crise du carburant : Brazzaville toujours asphyxiée !

La crise du carburant qui perdure a atteint des proportions insupportables dans la capitale congolaise. Les causes de cette crise sont multiples. Outre la tension sociale au CFCO (Chemin de fer Congo océan) où les cheminots ne s'entendraient pas sur la reprise ou non du trafic, il y aurait «des problèmes à la raffinerie nationale, CORAF (Congolaise de raffinage)». La pénurie de carburant fait des heureux : les fameux "Kadhafi" avec comme conséquence l'inflation des prix : 1 litre de super à 1400 francs CFA au lieu de 775 francs par exemple. Cette crise est devenue un véritable nœud gordien que le Gouvernement Makosso n'arrive pas encore à démêler. Elle survient dans un contexte de crise financière et économique qui frappe de plein fouet le pays, provoquant des menaces de grève et des grèves qui éclatent ici ou là et perturbent cette fin d'année.

Les agents du Trésor menacent eux-aussi de débrayer

Après les agents du Budget qui ont menacé de débrayer, ceux du Trésor public menacent à leur tour d'entrer dans la danse si leurs revendications ne sont pas prises en compte. Ils exigent le départ des agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite mais occupent toujours des postes de responsabilité. De même que la fermeture des comptes illégaux et parallèles de nombreux ministères et directions générales qui continuent de percevoir les recettes de l'Etat. Ces recettes n'arrivent plus directement au Trésor public et seraient parfois dépensées par les services qui les collectent.

Plusieurs localités de la Likouala dans l'eau !

Il pleut beaucoup dans le Nord du Congo, depuis plusieurs semaines. Les pluies diluviennes ont déjà provoqué des inondations dans certaines localités, notamment le long de la rivière Oubangui. Tous les villages en amont et en aval de Bétou sont touchés, signale-t-on. On déplore une victime, un enfant de 15 mois mort par «noyade accidentelle». La météo annonce des pluies encore supérieures à la normale cette saison.

CSTC

Un langage de fermeté pour «défendre» le syndicalisme

Le secrétariat de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC-centrale syndicale) a mis en garde, jeudi 7 novembre 2024, ses propres sections contre les grèves entamées sans respect des procédures légales, et accusé le Gouvernement d'être à l'origine du climat social actuel tendu, pour cause de rupture du dialogue social.



Le président et quelques membres du secrétariat confédéral

La question cruciale des salaires secoue la CSTC. Cette année est marquée par des mouvements sociaux dans l'administration publique, les collectivités locales et les entreprises tant publiques que privées pour cause de salaires et arriérés de salaires impayés. Analysant cette situation au cours d'une réunion extraordinaire présidée par son président Elault Bello Bellard, jeudi 7 novembre à son siège à Brazzaville, le secrétariat de la CSTC et toutes les composantes de cette centrale syndicale ont convenu que «la totalité des grèves est la conséquence du non-paiement des salaires, un droit inaliénable des travailleurs». Les participants ont, toutefois, reconnu que «les différentes grèves ont été organisées en violation des procédures syndicales». Ainsi, ils ont invité les sections syndicales à «l'arrêt systématique des grèves qui ne respectent pas les

procédures légales et d'observer désormais une attitude responsable qui les porterait à des négociations cadrées, en respect des textes de la CSTC». Le secrétariat confédéral n'a pas non plus mâché ses mots à l'égard du pouvoir. Une fermeté inhabituelle mais qui, peut-être, n'a d'égale que la situation actuelle du pays. Il a d'abord fait observer «les dérives des administrations publiques et des membres du gouvernement qui ont souvent engagé et signé avec les sections syndicales sans respecter la triptyque Sections syndicales-Fédérations professionnelles-Secrétariat confédéral», et ensuite déploré «le non-respect par le Gouvernement de la tenue régulière des sessions du Comité national du dialogue social». Selon la CSTC, c'est le seul cadre «pour le règlement des problèmes des travailleurs». Parmi les maux à l'origine des

difficultés financières et économiques qui n'ont pas permis le paiement régulier et à temps échu des salaires, la CSTC épingle «le train de vie excessif de l'Etat et le non-respect des instructions ou mesures édictées par le Président de la République». C'est ainsi que les participants ont formulé au Gouvernement de recadrer ses «méthodes de gestion des crises dues aux revendications ou réclamations des syndicalistes» et recommandé également le respect «de la tenue régulière des sessions du Comité national du dialogue social afin d'éviter les dispersions constatées ces derniers temps dans le pays». Enfin, ils ont exhorté le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou-N'Guesso, à s'impliquer pour la recherche des solutions idoines et pérenne aux revendications et réclamations des travailleurs.

G-S.M.

Coopération financière allemande avec la CEMAC
Projet Prévention VIH-SIDA en Afrique Centrale

Annulation de Demande de Manifestation d'Intérêt

Acheteur : Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC)

Novembre 2024

Annulation de Demande de Manifestation d'Intérêt
N°01/DMI/PPSAC6/OCEAC/24

1. Références de la Demande de Manifestation d'Intérêt initiale

Pays: Cameroun, Tchad, République Centrafricaine, République du Congo et Gabon.
Date: Janvier 2024
Titre: Pré-qualification des Partenaires de Mise en Œuvre pour l'Acquisition, la Distribution, le Marketing et la Vente des préservatifs au niveau de 5 pays membres de la CEMAC.
Tender-Nr.: N° 01/DMI/PPSAC6/OCEAC/24
Intitulé du projet: Projet prévention du VIH-SIDA en Afrique Centrale (PPSAC)
Type de notification: Notice officielle de publication
Titre du contrat : Demande de Manifestation d'Intérêt (DMI) N° 01/DMI/PPSAC6/OCEAC/24 relatif à la pré-qualification des Partenaires de Mise en Œuvre pour l'Acquisition, le Stockage, le Marketing, la Distribution et la Vente de préservatifs au niveau de 5 pays membres de la CEMAC.
Numéro BMZ/KfW: BMZ 2018 67 852 & 2020 67 080; KfW Inpro n° 38350 & 48654, KfW 510667

Lien de publication: <https://www.gtai.de/de/trade/kamerun/ausschreibungen-projekte/consulting-implementierung-eines-seuchenbeakaempfungsjprojekts-1072016>

2.Information sur l'annulation de la Demande de Manifestation d'Intérêt

Le Secrétaire Exécutif de l'OCEAC communique par la présente annonce que la Demande de Manifestation d'Intérêt N° 01/DMI/PPSAC6/OCEAC/24 publiée dans le GTAI du 23 janvier 2024 et dont les références se trouvent au point 1 ci-dessus est annulée.

Cette annulation dispose des deux Avis de Non Objection délivrés par le KfW :
- Le 09 octobre 2024 pour les lots 2 à 5
- Le 04 novembre 2024 pour le lot 1

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°012/2024/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	13708 du 16/01/2024	Plle (s) 08 bis	Bloc : 192	Section : ABD	Superficie : 200,00m²	VINDOULOU	04	SAFOU BOULOU Grâce Jenifer
2	13864 du 05/04/2024	Plle(s) 06	Bloc : 46	Section : AN	Superficie : 267,10m²	MONT KAM (Famille KAMBA	04	NDESSABEKA MAPOSSOMISSO Léonard
3	13963 du 04/06/2024	Plle(s) 3	Bloc : 37	Section : L	Superficie : 415,56m²	O.C.H	01	YARA Mohamed
4	13756 du 09/02/2024	Plle(s) : 02	Bloc : 35	Section : AP	Superficie : 360,00m²	QUARTIER CULOTTE	04	KAMMOGNE EPSE BOYOM Nadine Laure
5	7562 du 13/06/2016	Plle(s) 07 et 10	Bloc : 93 Bis	Section : AF	Superficie : 1057,50m²	SIAFOUMOU	05	MATOUMONA Destré Brel Géoffrey (En Régularisation)
6	14036 du 12/07/2024	Plle (s) 10	Bloc : 31	Section R	Superficie : 199,90m²	GRAND MARCHE (MOSQUEE)	01	TCHIBINDA-NGOMA Rodrigue Alain Roger
7	12953 du 12/12/2022	Plle (s)02	Bloc : 17	Section : AF	Superficie : 734,65m²	SIAFOUMOU	05	TCHIVANGA Antoine Jean Baptiste
8	13888 du23/ 04/2024	Plle (s) 01	Bloc : 58	Section : CN	Superficie : 400,00m²	VINDOULOU (Famille KAMBA)	04	MAKOSSO Gabin Rosaire Regis
9	13106 du 08/03/2023	Plle(s) 06	Bloc : 16 bis	Section : CJ1	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	TCHIVANGA Gedeon Amour
10	13402 du 07/08/2023	Plle(s) 08	Bloc : 76	Section : P	Superficie : 336,94m²	MVOUMVOU	02	MIERE MOUANKIE née VOULAYOU Henriette
11	13622 du 20/11/2023	Plle(s) 09 bis	Bloc : 04	Section : BW	Superficie : 11212m²	MONGO MPOUKOU	05	KASSA née MAVOUNGOU MAMBOU Martine
12	13783 du 21/02/2024	Plle (s)01	Bloc : 112	Section : P	Superficie : 150,00m²	MVOUMVOU	02	NGUELE Lenchel Valdy Yitich
13	13082 du 27/02/2023	Plle (s) 5, 6, 7 et 8	Bloc : 17	Section : CG	Superficie : 1600,00m²	KOUFOLI (Cian MABOUKOU)	05	MOUANDZA Patrick Alexis et MOUANDZA née MALU PULULU
14	12065 du 10/08/2022	Plle (s) 02	Bloc : 146	Section : T	Superficie : 295,06m²	TIE-TIE	03	RAMANOU Mohamed Djamall Aremou
15	10426 du 30/03/2020	Plle(s) 298	Bloc : /	Section : C	Superficie : 533,22m²	SONGOLO	02	BOGNEBE Samuel
16	13843 du 21/03/2024	Plle(s)08	Bloc : 169	Section : AJ	Superficie : 400,00m²	MAKAYABOU SOPROJI	05	NGOMA Jean de Dieu
17	8628 du 24/09/2017	Plle (s) 20	Bloc : 54	Section : ABW S	Superficie : 490,00m²	MONGO MPOUKOU (File MPOUKOU)	05	Nice-LOUWAMOU Dhyllann Paul Maurice (En Régularisation)
18	13135 du 24/03/2023	Plle (s) 07 bis	Bloc : 171 ter	Section : AE	Superficie : 320,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPNGA)	05	MOHONDIABEKA Idris Romaric
19	13827 du 11/03/2024	Plle (s) 08	Bloc : 04	Section : AF	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU	05	MAKAYA NZINGA Melchi Grace Vanessa
20	13792 du 27/02/2024	Plle (s) 13	Bloc : 54	Section : AF	Superficie : 480,30m²	SIAFOUMOU	05	LIKOUKA Ferdinand S. et LIKOUKA née OSSEKE Chimène. R.
21	13824 du 11/03/2024	Plle (s) 08	Bloc : 119	Section : BZ2	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MAKAYA NZINGA Melchi Grace Vanessa
22	13825 du 11/03/2024	Plle (s)08	Bloc : 233	Section : BZ2	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MAKAYA NZINGA Melchi Grace Vanessa
23	13826 du 11/03/2024	Plle (s)09	Bloc : 47	Section : BZ2	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MAKAYA NZINGA Melchi Grace Vanessa
24	11859 du 11/05/2022	Plle(s) 02	Bloc : 22	Section : CF	Superficie : 177,40m²	TCHYSTERE	04	BARRY EL Hadji Malick et BARRY Halimatou
25	13997 du 24/06/2024	Plle (s) 09	Bloc : 100	Section : ACF	Superficie : 450,60m²	MONGO KAMBA	04	MOUNTOU Marina Gaëlle
26	13937 du24/05/2024	Plle (s)5,06	Bloc : 35	Section : ABW S	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	DEG-BANGHO née NGAMBOU Anicette
27	13681 du 21/12/2023	Plle (s) 01	Bloc : 220	Section: ACF	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	04	SALEM MOHAMED El Haj
28	13691 du 03/01/2024	Plle (s) 05	Bloc : 225	Section : BZ4	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	LOUMBOU Phalone
29	13964 du 05/06/2024	Plle(s)02 Bis et 02	Bloc : 49	Section : AP	Superficie : 710,06m²	QUARTIER CULOTTE	04	N'DIAYE Moustapha
30	13898 du 26/04/2024	Plle (s)308	Bloc : /	section : H	Superficie : 400,00m²	S/Hygiène (Famille MVOUMVOU)	01	TCHICAYA VITAL Raoul Bernard Antoine
31	13897 du 26/04/2024	Plle(s)305 & 306	Bloc : /	section : H	Superficie : 800,00m²	S/Hygiène (Famille MVOUMVOU)	01	TCHICAYA VITAL Raoul Bernard Antoine
32	13354 du 11/07/2023	Plle(s) /	Bloc : /	section : /	Superficie : 61468,53m²	MAKOLA	HINDA	AKOUAN ABOU Lionnel
33	13182 du 17/04/2023	Plle(s)04	Bloc : 59	section : BZ5	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	N'GOULET MBAYE Eliah Marie Louisette
34	13830 du 13/03/2024	Plle(s) 15	Bloc : 75	section : AE	Superficie : 741,37m²	SIAFOUMOU (Famille MPOUKOU)	05	BOUESSO Annette Lothy
35	14044 du 17/07/2024	Plle(s)04	Bloc : 09	section : AH	Superficie : 453,50m²	FAUBOURG	05	BOUSSA OBAMI Alban Celva
36	14048 du 22/07/2024	Plle(s) 18	Bloc : 39	section : U	Superficie : 285,96m²	TIE-TIE (Foucks)	03	NZINGOU MOUHEMBE Milse William
37	14049 du 23/07/2024	Plle (s) 05	Bloc : 96	section : R	Superficie : 1200,00m²	GRAND MARCHE	01	JAGTIANI Jeanam Jitendar
38	10849 du 08/12/2020	Plle(s)02 bis	Bloc : 52	section : T	Superficie : 197,89m²	MAWATA	03	BAMA BILEME Darcy Mychabelle
39	14035 du 12/07/2024	Plle(s) 02	Bloc : 03	section : BZ6	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	DEQUET Yann
40	14034 du 12/07/2024	Plle(s) 01 et 03	Bloc : 235	Section : BZ4	Superficie : 1000,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	DEQUET Yann

ELECTION PRESIDENTIELLE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Trump élu 47^e président : quelle peut-être sa politique internationale?

L'élection de Donald Trump comme 47^e président des États-Unis et la majorité républicaine au Sénat et à la chambre basse du parlement marquent un tournant potentiel dans la politique internationale américaine. Avec cette victoire, Donald Trump pourrait avoir une plus grande marge de manœuvre pour mettre en œuvre ses politiques et résolutions. Cela soulève plusieurs questions sur la gestion de diverses situations géopolitiques complexes.

Concernant le conflit en Ukraine, la position de Donald Trump a été scrutée avec attention. Sa gestion antérieure du conflit russo-ukrainien a été marquée par des tentatives de dialogue avec la Russie, mais sans résultats tangibles. La communauté internationale reste donc vigilante quant à l'approche que prendra le président réélu pour désamorcer les tensions et soutenir l'Ukraine face à l'agression russe. Pendant sa campagne pour la présidentielle, il avait promis mettre fin à cette guerre très rapidement, s'il était élu président. C'est désormais chose faite. Le 20 janvier prochain il prendra les rênes de la première puissance du monde pour mettre en musique le programme pour lequel les Américains l'ont élu. Mais pour ce qui est de mettre un terme à la guerre

en Ukraine, les Russes et les Ukrainiens sont prudents de savoir comment le nouveau locataire de la Maison blanche s'y prendra. Les relations entre les États-Unis et Israël pourraient également connaître des développements significatifs. Historiquement, Donald Trump a soutenu Israël, notamment en reconnaissant, lors de son premier mandat (2016-2020) à la tête des États-Unis, Jérusalem comme la capitale de l'État Hébreux et en favorisant des accords de normalisation entre Israël et certains pays arabes. Il est probable que cette politique de soutien se poursuive, avec des implications sur la gestion des conflits avec le Hamas et le Hezbollah. En ce qui concerne les relations transatlantiques, l'administration Trump pourrait adopter une posture



Donald Trump savourant sa victoire

plus protectionniste, ce qui pourrait raviver les craintes d'une guerre commerciale entre les États-Unis, l'Union européenne et la Chine. Les politiques commerciales et les accords internationaux seront des points clés à surveiller pour anticiper les répercussions sur les relations UE-USA-Chine. Enfin, la place de l'Afrique dans le projet de Donald Trump reste incertaine. Lors de son premier mandat, l'attention portée au continent africain était limitée. Cependant, l'Afrique, en tant que marché émergent et acteur géostratégique important, pourrait figurer dans les plans de la nouvelle admi-

nistration, notamment en termes de commerce et de sécurité. Il est essentiel de suivre de près les déclarations et les actions de la nouvelle administration Trump pour comprendre pleinement l'impact de ces élections sur la politique étrangère américaine et les relations internationales. Les décisions prises par le président et son équipe auront des répercussions mondiales, et il est crucial que les partenaires internationaux des États-Unis restent engagés dans un dialogue constructif pour maintenir la stabilité et la coopération globales.

Gaule D'AMBERT

ETATS GENERAUX DE LA JUSTICE EN RD CONGO

Pour la fin de l'immunité des membres du Gouvernement

Plus de 3000 participants, dont la majorité constituée d'acteurs judiciaires, prennent part depuis le 9 novembre aux Etats généraux de la Justice qui se tiennent à Kinshasa, la capitale politique du pays. En vue de réfléchir aux évolutions du secteur jugé "malade" par le Président congolais, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.



Les participants à l'ouverture des travaux

L'inspecteur général des finances, Jules Alingeté, a invité à d'importantes réformes, notamment la fin de l'immunité des membres du Gouvernement et la mise en place d'un Parquet financier pour lutter contre la corruption et les détournements des deniers publics. Des infractions que les magistrats des juridictions ordinaires peinent à réprimer, faute parfois de formation. Fort de tout cela, il plaide pour une juridiction spécialisée : « Nous avons à faire à des magistrats qui, dans leur profil de formation avaient peur de la comptabilité, des finances publiques et des chiffres. Aujourd'hui, la réalité est que le détournement et la corruption c'est au travers de la comptabilité, les finances publiques et les chiffres, voilà pourquoi nous avons dit qu'il faut créer un Parquet financier où on aura des magistrats spécialisés et formés dans les infractions sur la criminalité financière ».

Jules Alingeté estime, en outre, que la justice est mise à mal par l'immunité dont profitent les membres du Gouvernement : « Les membres du Gouvernement gèrent 80% des ressources, par conséquent ils deviennent des cibles de contrôle mais ces gens-là sont immunisés. A ce moment-là, ça rend tout inefficace, même la justice et les organisations. Nous devenons de plus en plus impuissants face à cela, il faut penser à régler ce problème ». De même, Jules Alingeté explique gérer un contrôle préventif. Il s'agit d'une patrouille financière qui vise à empêcher tout détournement et à alerter à la moindre détection d'actes de corruption.

Alain-Patrick MASSAMBA

REMERCIEMENTS

Monsieur Théophile MBITSI, Procureur Général près la Cour Suprême du Congo et famille, remercient très sincèrement, Messieurs le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public, chargé des relations avec le Parlement, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la promotion des peuples autochtones, la Ministre des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, le Chef de l'opposition politique, les anciens ministres François NGUIMBI, Grégoire LEFOUOBA, Marie-Thérèse AVEMEKA et Hellot Matson MAMPOUYA, les Préfets du Niari, du Kouilou et de la Likouala, le Président du Conseil Départemental du Niari, le Maire de Dolisie, les Généraux Serge OBOA et Charles Victoire BANTADI, le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, les Sous-préfets de Kibangou et de Madingou, le Vice-Maire d'Ewo, les députés François NDOUNA et Justice LALISSINI, le Sénateur Julien MATETE et le Distingué Conseiller Yoann Edgard NGUESSO, pour la profonde affection et le fort soutien qu'ils leur ont exprimés lors des obsèques de leur mère Monique DIYIKA, décédée le 7 octobre 2024 à Dolisie et portée en terre le 19 octobre au cimetière de Moulendé village.



« Dieu a donné, Dieu a repris;
que le nom de Dieu soit béni » (Job 1,21)

REMERCIEMENTS

Monsieur Théophile MBITSI, Procureur Général près la Cour Suprême du Congo et famille, remercient très sincèrement, le Premier Président de la Cour Suprême, les membres de la Cour Suprême, le Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Magistrature, le Président de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, le Président de la Cour Constitutionnelle, les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature, les Magistrats des Cours et Tribunaux, les Bâtonniers Julienne ONDZIEL GNELENGA, Thomas DJOLANI, Guillaume BAKOUE et Séverin BIKINDOU, les membres des Barreaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, les Présidents des Chambres Nationales des Notaires et des Huissiers de justice, les notaires, huissiers de justice et greffiers, pour leur proximité et solidarité soutenues manifestées lors des obsèques de leur mère Monique DIYIKA, décédée le 7 octobre 2024 à Dolisie et portée en terre le 19 octobre au cimetière de Moulendé village.



« Dieu a donné, Dieu a repris;
que le nom de Dieu soit béni » (Job 1,21)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Partager les meilleures pratiques en matière de politiques budgétaires et fiscales

Renforcer les efforts du Congo pour atteindre les Objectifs du développement durable (ODD) en optimisant l'usage des politiques fiscales, tel a été l'objectif de l'atelier de renforcement de capacités sur la budgétisation et fiscalité. Cet atelier organisé du 29 au 31 octobre 2024, est le fruit du partenariat entre le Gouvernement du Congo et le Programme de Nations Unies pour le développement (PNUD).



Pour la prospérité

L'atelier a été l'occasion de partager les meilleures pratiques en matière des politiques budgétaires et fiscales orientées vers les ODD, tant au niveau national qu'international et de renforcer ainsi les capacités des équipes ministérielles à concevoir des budgets plus efficaces et plus transparents. Les principaux points abordés au cours de cet atelier étaient: la Politique fiscale et ODD; les politiques et systèmes budgétaires.

Le représentant résident adjoint du PNUD, Henry René Diouf, a souligné que l'agenda 2030 des ODD représente un cadre d'action universel qui appelle à bâtir un monde meilleur, plus juste et plus durable. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est impératif que les politiques publiques et les allocations budgétaires soient pleinement alignées sur cette vision. «Dans un contexte où les défis financiers majeurs dans la réalisation des ODD sont accentués par les répercussions des crises internationales, les politiques budgétaire et fiscales orientée vers les ODD se positionnent comme un outil clé au service d'une utilisation responsable et durable des ressources financières mobilisées», a-t-il dit.

Le directeur du plan et du développement, Franck Corneille Mbama a déclaré que l'atelier «offre l'opportunité d'examiner les moyens de faire évoluer nos dépenses publiques pour mieux soutenir ces ODD en mobilisant nos ressources avec une vision claire. Nous pouvons par exemple investir dans la santé publique ou des projets climatiques comme la tarification du carbone et la protection de la biodiversité. Nous explorerons les bénéfices d'une fiscalité environnementale pour protéger nos patrimoines naturels, tout en en générant les revenus qui soutiendront ces mêmes objectifs», a-t-il précisé.

Pour parvenir à des projets tangibles, a signifié Franck Corneille Mbama, «nous devons entreprendre des réformes fiscales ambitieuses. Ce processus passe par une budgétisation stratégique et par la définition des programmes alignés sur les périodes et sur la priorité nationale. Les secteurs clés comme les secteurs que nous avons identifié pour notre Plan national de développement 2022 2026 à travers les 6 piliers. Ainsi, pour réussir, nous avons besoin d'un engagement collectif entre tous les acteurs. C'est ensemble que nous nous construirons des bases solides pour notre pays, où chaque citoyen profite du développement et où les ressources sont gérées avec transparence et responsabilité».

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

TERRES

Sauvegarder les droits fonciers coutumiers pour une meilleure conservation des terres

Le Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH) a tenu, du 23 au 24 octobre 2024, à Brazzaville, un atelier sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers au Congo, dans le cadre du projet «Appui à la sécurisation et à la gestion durable des droits des communautés locales et des populations autochtones en République du Congo (ASGEDUL-CLP)».

Cet atelier visait à identifier les défis et les perspectives sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones. La rencontre a permis de reconnaître les droits fonciers coutumiers. Pour préserver les droits fonciers coutumiers, les participants ont formulé des recommandations pour la sécurisation de ces droits. Les travaux ont été dirigés

par Maixent Agnimba Eme-ka, président du FGDH. Près d'une cinquantaine de participants ont pris part aux travaux, venus des administrations publiques, de la société civile nationale et internationale, l'université Marien Ngouabi et Denis Sassou Nguesso. Contrairement aux droits fonciers modernes, les droits fonciers coutumiers sont acquis en vertu des traditions, donc les coutumes. Il a été

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

CONCOURS D'ENTREE AU CENTRE DE FORMATION EN STATISTIQUE

Plus de cinq cents candidats ont affronté les épreuves écrites

Pendant deux jours, 566 candidats, répartis dans quatre centres, ont affronté les épreuves écrites du concours d'entrée au Centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP) au titre de l'année académique 2024-2025.

Il s'agit des centres: Brazzaville (Collège Gampo Olilou): 535 dont 215 filles; Pointe-Noire (centre trainmar du Conseil congolais des chargeurs): 10; Dolisie (Direction départementale de la statistique du Niari): 12 et Owando (Direction départementale de la statistique de la Cuvette): 8 candidats. A Brazzaville, c'est Ghislaine Ingrid Olga Eboukas Babakas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale qui a lancé les épreuves le 9 novembre 2024 au collège Gampo Olilou dans le 5^e arrondissement Ouenzé, en présence de Johs Stephen Yoka Ikombo, directeur du centre et président du jury. Ce concours avait pour objectif



La ministre lançant les épreuves écrites

de faire bénéficier aux étudiants une formation diplômante en vue de l'obtention d'une Licence en statistique et planification et d'un diplôme de technicien supérieur de la statistique et de la planification. Pour prétendre concourir, il fallait être âgé de 22 ans pour les étudiants et 49 ans pour les travailleurs, titulaire du diplôme de Baccalauréat des séries scientifiques (C, D, E, F, G1, G2, G3) ou d'un diplôme équivalent.

Après la ronde des différentes salles de classe, la ministre a indiqué: «Ce concours consiste

à faire bénéficier aux candidats une formation diplômante qui permettra aux admis d'être sur le marché du travail afin de se positionner favorablement. La demande a été très forte et il y a eu véritablement de l'engouement, d'où ma plus grande satisfaction».

Parlant des enjeux de ce concours, Johs Stephen Yoka Ikombo a souligné: «D'ici deux à trois ans le Centre sortira les premiers diplômés qui vont renforcer les professionnels qui exercent déjà dans le domaine de la statistique, de la démo-

graphie et de la planification en vue de produire les données de qualité qui serviront à l'élaboration des politiques et en même temps pour le suivi-évaluation». A signaler que ce Centre a été créé par la loi n°8-2023 du 27 mai 2023, en remplacement du Centre d'application de la statistique et de la planification (CASP). C'est un établissement public de formation supérieure, à caractère administratif basé sur deux modules: la formation initiale et continue, en vue de recruter les futurs techniciens supérieurs et licenciés avec comme options: la gestion de projets et l'analyse des statistiques économiques et financières. La vision de cet établissement est de devenir, un jour, un centre de référence pour la formation des cadres en Afrique dans les domaines de la statistique, la démographie et la planification et les domaines connexes. Il est ouvert aux nationaux et aux étrangers pour répondre aux standards internationaux en appliquant le système LMD.

Pascal BIOZI KIMINOU

COOPERATION

Trois dossiers examinés dans le cadre du partenariat public privé

Le ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, a organisé le 7 novembre 2024 à Brazzaville, le comité technique des partenariats publics privés. Au cours de ce comité, trois dossiers ont été examinés, notamment par les neuf ministres qui y ont pris part.

Le premier dossier a concerné la société Ultra publicane qui se propose de mettre à la disposition du Gouvernement un logiciel permettant l'optimisation des recettes douanières. Une présentation en a été faite aux membres du Gouvernement.

Le deuxième est celui de la société Snedai qui envisage de moderniser l'imprimerie nationale en disposant de nouveaux outils qui permettront de réaliser tous les documents sécurisés au Congo, ainsi que tous les documents administratifs.

Le troisième dossier a concerné la société Arise, déjà installée

dans l'emprise A de la Zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire, à Loango. Elle propose de mettre en place un port vrac qui sera essentiellement dédié aux activités de la ZES de Loango.

«Les dossiers ont été examinés par nos différents cadres qui ont travaillé au sein du secrétariat général en charge du suivi des projets en partenariat public privé. Un rapport nous a été adressé et il contient un certain nombre de recommandations à l'endroit des membres du Gouvernement et c'est sur la base de ce rapport que nous allons examiner ces dossiers. Et le



Vue des officiels

Gouvernement prendra la décision ou pas de conclure ces différents contrats en partenariat public privé avec ses différents partenaires», a indiqué le ministre Denis Christel Sassou Nguesso. A l'issue de la réunion du comité

technique, les partenaires ont présenté leur dossier suivi des échanges avec les membres du Gouvernement qui ont eu des informations complémentaires dans le but d'avoir le meilleur contrat possible avec ses partenaires.

traditionnel, de sécuriser le moyen de subsistance et contribue efficacement aux politiques de développement que le Gouvernement met en œuvre d'une part et d'autre part à la lutte contre les changements climatiques et pour la préservation de la biodiversité.

Le président du FGDH a précisé: «A travers plusieurs travaux des universités que lorsque les communautés détiennent des terres et qu'elles ont la garantie que ces terres leur appartiennent, ces communautés les sécurisent mieux et préservent mieux les écosystèmes et la biodiversité qui s'y trouvent et les gèrent durablement».

L'exigence actuelle voudrait de trouver une juste mesure entre le développement et la

sécurisation des terres pour ne pas empêcher à l'Etat de se développer. Le Congo a prévu plusieurs mécanismes pour sécuriser les droits fonciers coutumiers.

Les participants à la fin des travaux ont formulé une série de recommandations, dont entre autres, prendre un décret unique portant affectation des terres aux communautés locales et populations autochtones en tenant compte des plans d'aménagement des terres au niveau national et départemental; autonomiser des règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains au même titre que les populations autochtones.

Philippe BANZ



Les organisateurs et les participants à la fin de l'atelier

révéla que ces droits sont importants, parce qu'ils sont rattachés aux terres coutumières, notamment aux terroirs que les communautés

utilisent habituellement pour leurs besoins de subsistance. La reconnaissance de ces droits permette de préserver le savoir-faire



**MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES
POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n° 006/MPSIR/PAGIR-UCP/24

**Recrutement du consultant pour l'actualisation du guide méthodologique d'élaboration
et de suivi-évaluation des politiques publiques (Tome 1 et Tome 2)**

1. Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme «accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)» et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services du «Recrutement du consultant pour l'actualisation du guide méthodologique d'élaboration et de suivi-évaluation des politiques publiques (Tome 1 et Tome 2)».

2. Objectif de la mission

L'objectif global est de doter les acteurs impliqués dans la chaîne Prospective-planification-programmation-budgétisation-suivi et évaluation, en sigle (PPPBSE), d'un guide d'élaboration des politiques publiques (Tome I et Tome II) actualisé.

De façon spécifique, il s'agit d'actualiser les documents existants en prenant en compte et en intégrant:

- les nouveaux défis du passage du «budget en mode moyen» au «budget programme»;
- les thèmes transversaux tels que le genre, l'emploi, la migration, l'environnement et le changement climatique;
- le canevas d'élaboration des stratégies de développe-

ment et des plans stratégiques sectoriels

3. Profil du consultant:

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (Master, DEA, DESS) en droit, sciences économiques / Banque/Finances /sciences sociales / humaines/ sciences du développement ou discipline apparenté (au minimum BAC +5);
- Disposer d'au minimum 10 ans d'expérience en matière de planification stratégique et opérationnelle et de capacité d'exécution des politiques et stratégies de développement;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement des réformes financière et économique en République du Congo;
- Avoir une bonne compréhension de l'approche sectorielle et des concepts de développement;
- Avoir participé à des missions similaires en République du Congo ou à l'étranger;
- Avoir une connaissance approfondie dans l'utilisation des approches genre et de leur prise en compte dans la planification et la gestion du développement.
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française est exigée

4. Durée et lieu de la mission

La mission durera quarante-six (46) jours.

5. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale Edition de septembre 2023.

L'Unité de coordination du PAGIR invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes et une ou des attestations de travail.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission tous les jours ouvrables de **9 heures à 16 heures**, à l'adresse ci-dessous:

Secrétariat de l'UCP-PAGIR, A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services. Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone: (+242) 06 665 85 45

Adresse électronique: pmarches@pagir.net; secretariat@pagir.net.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous, **au plus tard le 06 décembre 2024 à 16h00 et porter clairement la mention «Recrutement du consultant pour l'actualisation du guide méthodologique d'élaboration et de suivi-évaluation des politiques publiques (Tome 1 et Tome 2)».**

Fait à Brazzaville, le 11 novembre 2024

Le Coordonnateur,

Thomas BANDIA

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE SERVICES
En sigle ECS**

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Au capital de 5 000 000F CFA

Siège social : Pointe-Noire, quartier 602 Mayinga, arrondissement n°6 Ngoyo,

Route Nationale n°4 (la Frontière), République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2007-B13-00039

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 10 octobre 2024, les décisions suivantes ont été prises:

- Cession de la totalité des parts sociales;
- Augmentation de capital par incorporation des réserves de réévaluation, le capital est passé de 5 000 000 de francs CFA à 300 000 000 de francs CFA par voie de conversion des réserves de réévaluation;
- Modification et adoption des nouveaux statuts.

Dépôt au Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, de l'acte de cession des parts et du procès-verbal portant augmentation de capital, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01273** du 30 Octobre 2024.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le **N°RCCM: CG-PNR-01-2007-B13-00039** le 30 Octobre 2024.

POUR AVIS

SOCIETE INTERCONTINENTAL DES SERVICES (ICS)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 000 000 F CFA

Siège social : Mvou-mvou, arrondissement n°2, 3 espace Louaki ex rue TSOMBE

donnant sur la rue KOLOLO

Pointe-Noire, République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2007-B12-00120

Aux termes des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire en date du 11 octobre 2024, l'assemblée générale ordinaire a ordonné l'acquisition des actifs de la société Entreprise de Construction et de Services en vue d'accroître ses activités.

Dépôt au Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal des décisions ordinaires des associés, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01274** du 29 Octobre 2024.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le **N°RC-CM: CG-PNR-01-2007-B12-00120** le 29 Octobre 2024.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Envoi en mission: les catéchistes étaient autour du vicaire général



Les catéchistes pendant la messe en la cathédrale Sacré-Cœur



Les catéchistes de Saint Jean-Baptiste (Ph. d'archives)

Si samedi 9 novembre 2024, les catéchistes des paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville arborant leur uniforme traditionnelle (Papa et Maman) étaient autour du vicaire général l'abbé Vincent Massengo, en la cathédrale Sacré-Cœur pour la messe d'envoi en mission de l'année catéchétique 2024-2025; ils l'ont été le dimanche 10 novembre dans leurs paroisses respectives autour de leurs curés



Les catéchistes pendant leur engagement à Saint Jean-Baptiste

et de toute la chrétienté paroissiale pour le même exercice. C'est le cas de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï où une trentaine de



Abbé Vincent Massengo

catéchistes ont renouvelé leur engagement devant leur curé, l'abbé Norbert Bouka Ossangué: «Allez, de toutes les nations faites des disciples».

Pascal
BIOZI KIMINOU

INSTITUT SUPERIEUR CATHOLIQUE MATER DEI

Inscriptions ouvertes pour l'année 2024-2025

Frais: 35.000 F.CFA

Licence en:

- Economie et Développement
- Informatique de gestion
- Réseaux et Techniques de maintenance
- Gestion et Administration des institutions scolaires et de formation
- Education à la culture de la paix et gestion des conflits
- Pédagogie sociale et de culture religieuse
- Catéchèse et pastorale

Formation des formateurs

Durée: - 3 mois (Janvier-mars); - 1 année

Catéchèse et pastorale

Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme

Formation en sciences religieuses

Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme

Condition d'inscription

- Etre détenteur du BAC ou d'un diplôme équivalent

- Pièces à fournir:

- Une demande manuscrite ou une lettre de motivation
 - Trois photos de format d'identité
 - Une copie de relevé des notes du BAC
 - Un certificat médical daté de moins de 3 mois
- Pour la filière des sciences religieuses, catéchèse et pastorale, une lettre de recommandations de l'Evêque, du Curé, du Supérieur Majeur ou du responsable diocésain du mouvement d'apostolat.

Adresse: Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville
Tél.: +242 06 490 10 11.

MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
BUREAU DE LA CONSERVATION
DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

RECTIFICATIF
A
L'ANNONCE LEGALE
N° 010/2024/OUESSO
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

AU LIEU DE:

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Lieu	Requérants
16	2915 du 29/09/2023	Section H ; bloc 129; Plle 7; Sup.: 494,70 m²	Quartier Faisceaux (Avenue Ancienne piste), Arrondissement n° 1 Nzalangoye	Mr EBOME MANGUESSA Ghislain Thierry
18	2916 du 29/09/2023	Section H ; bloc 110; Plle 11; Sup.: 405,44 m²	Quartier Mindongo (Rue Sarah CHISSO), Arrondissement n° 1 Nzalangoye	Mr EBOME MANGUESSA Ghislain Thierry

LIRE :

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Lieu	Requérants
16	2915 du 29/09/2023	Section H, bloc 110 ; Plle 11 (ex 10) ; Sup.: 405,44m²	Quartier Mindongo (Ancienne Piste. ANAC 4è T.), Arrondissement n° 1 Nzalangoye	Mr EBOME MANGUESSA Ghislain Thierry
18	2916 du 29/09/2023	Section H ; bloc 129; Plle 6; Sup.: 494,70 m²	Quartier Faisceaux (Avenue Ancienne piste. ANAC 4è T), Arrondissement n° 1 Nzalangoye	Mr EBOME MANGUESSA Ghislain Thierry

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouessou, le 22 octobre 2024

Le Chef de Bureau

Raymond ITOUA BOSSOBITA

REMERCIEMENTS

Monsieur Théophile MBITSI, Procureur Général près la Cour Suprême du Congo et famille, remercient très sincèrement, leurs Excellences NN.SS: Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU, Archevêque Métropolitain de Brazzaville et Président de la Conférence Episcopale du Congo, Daniel NZIKA, Evêque d'Impfondo, Toussaint NGO-MA FOUMANET, Evêque de Dolisie et Jean-Claude MAKAYA-LOEMBA, Evêque émérite de Pointe-Noire, les



prêtres de la paroisse Notre-Dame de Fatima et de la cathédrale Saint Paul de Dolisie, les religieuses de la Congrégation des petites sœurs des pauvres, les membres de l'Association des anciens séminaristes de Loango, la communauté de la chapelle Notre-Dame de Fatima de l'ACERAC, Messieurs NIANGADOU et KALLED, les amis et connaissances, pour leur sympathie et sollicitude reçues à l'occasion des funérailles de leur mère Monique DIYIKA, décédée le 7 octobre 2024 à Dolisie et portée en terre le 19 octobre au cimetière de Moulendé village.

«Dieu a donné, Dieu a repris; que le nom de Dieu soit béni»
(Job 1,21)

CONGREGATION DES SŒURS DE SAINT JOSEPH DE CLUNY

Sœur Thérèse Claire Barlovatz a été inhumée au cimetière de Javouhey

Il y a à peine deux mois, le 11 septembre dernier, que cette Congrégation était éprouvée avec le décès de sœur Florence Ombissa. Une fois de plus, la mort vient de frapper dans ses rangs, le 1^{er} novembre 2024, en la solennité de tous les Saints (Toussaint), avec le décès de sœur Thérèse Claire Barlovatz dans sa 93^e année. Elle est née le 23 août 1931 à Kimbenza Kangu, au Congo Belge (République Démocratique du Congo), de père Allemand et d'Esther Wakou, congolaise.

La messe des funérailles a eu lieu à l'esplanade de la grotte mariale de Javouhey, le samedi 9 novembre 2024. Elle a été célébrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, concélébrée par NN. SS Urbain Ngassono, évêque de Gamboma, et Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Plusieurs prêtres étaient venus témoigner de leur affection aux sœurs de Saint Joseph de Cluny éplorées, parmi lesquels les abbés Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Antonio Mabiala, secrétaire général de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC); Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie cardi-

par sa générosité et sa serviabilité, surtout à l'égard des plus jeunes. A la demande de son père, elle est inscrite dans un institut de formation professionnelle (secrétariat/gestion) à Lyon (La Croix Rousse), en 1950. Cette même année, elle est choisie, avec d'autres jeunes, pour assister à la béatification de la Mère fondatrice, Anne-Marie Javouhey, à Rome. «On peut dire que sa vocation à la vie religieuse est une grâce de la béatification d'Anne-Marie Javouhey. Sa formation professionnelle terminée, Thérèse revient à Brazzaville avec un diplôme de secrétaire de direction. Sœur Jean Durand l'accueille dans sa section de formation professionnelle. Elle y enseigne des cours de secrétariat (sténo/dactylo). Le 24 septembre 1954, Thérèse entre au postulat

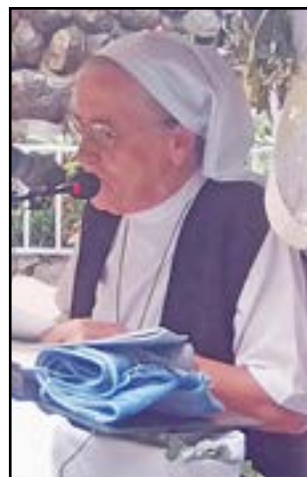


Pendant la prière du dernier adieu par Mgr Louis Portella Mbuyu



Sœur Claire Barlovatz

nelles sont nationalisées et les sœurs chargées de l'éducation sont regroupées à Kibouendé pour un recyclage. La sœur Claire reste-



Sœur Anna lisant la biographie

elle est accueillie par la requête de Mgr Ernest Kombo, S.j évêque d'Owando et président du Conseil supérieur de la République, pour assu-



Le président de la célébration, les deux évêques et le vicaire général de Brazzaville

nal Emile Biayenda; Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, et Félix Maboundou, vicaire général de Kinkala, ainsi que de nombreuses religieuses d'autres Congrégations. Dans la foule en prière, il y avait Jean Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances. De cette célébration funéraire on retiendra trois moments: présentation de la biographie de la défunte par sœur Anna; le témoignage de l'abbé Mesmin Prosper Massengo et l'homélie prononcée par l'abbé Vincent Massengo. Thérèse Barlovatz est née le 23 août 1931 à Kimbenza Kangu, au Congo Belge. Elle est scolarisée à Boma et à Muanda chez les sœurs de la Charité. En 1945, son père la met en pension à Brazzaville. Très vite, elle attire autour d'elle de nombreuses amies, grâce à son esprit très enjoué. Elle se fait remarquer

de Kibouendé dans le département du Pool. Le 19 mars 1955 commence le noviciat nouvellement transféré de Linzolo à Kibouendé. Thérèse reçoit alors le prénom de sœur Claire de Saint François. Elles ne seront que deux à être admises à faire profession de foi dans la chapelle de Javouhey, à Brazzaville. Aussitôt après sa profession, sœur Claire reprend ses cours d'enseignement général et cela ne dure que cinq mois, car elle est appelée au postulat de Kibouendé. De 1959 à 1963, la Congrégation lui donne l'opportunité de mettre en valeur ses talents par la préparation du BEPC et du Baccalauréat à Javouhey et Chaminade). Elle commence alors un cursus universitaire à la faculté des sciences, mais obligée d'arrêter pour les besoins de la mission. En septembre 1965, les écoles confession-



Au premier plan, Jean-Baptiste Ondaye et son épouse

ra dans cette communauté d'octobre 1965 à 1969, au service du Juvénat pour les cours et en même temps à la direction des études. Elle est rappelée à Brazzaville et le 15 août 1970 se voit confier les charges de conseillère vice-provinciale et économ. Malgré toutes ces responsabilités, elle continue de donner des cours au Juvénat de Kibouendé. Le 8 décembre 1974, le gouvernail de la vice province lui est remis par Mère Marie Budinger pour conduire cette barque pendant 14 ans. En 1988, après avoir donné le témoin à sa remplaçante, sœur Marie Victoire Sita lloy, elle se dirige vers Lyon, la ville des souvenirs de son adolescence, pour un recyclage: formation théologique. Elle fait un petit crochet à la Catho de Lille pour un module en médecine tropicale. A son retour au Congo, en 1990,

mer le rôle de chancelier procureur du diocèse le 22 septembre. Tâche qu'elle remplit consciencieusement, ce qui



Les religieuses très affligées

lui vaudra, avec d'autres associés de l'évêque, un pèlerinage en terre Sainte. Le 7 avril 1995, sœur Marie Victoire la nomme conseillère vice provinciale. Avec la rétrocession des écoles, mère Claire rejoint l'administration: secrétariat, gestion

33^e DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE B

Il rassemblera les élus des quatre coins du monde

Textes: Dn 12,1-3; Ps 15; He 10,11-14.18; Mc 13,24-32

Frères et sœurs,

Devant la transformation ultime du monde, il est impossible que l'espérance des chrétiens soit déçue. La vigilance évoquée dans l'évangile ne suppose ni la peur, ni le découragement mieux l'angoisse; mais exprime une vie qui consiste à faire la volonté de Dieu et témoigner qu'il nous sauve devant les situations de la vie. Pour Marc, nous devons toujours être prêts à recevoir le Fils de l'homme; cela ne sert à rien de supputer ces événements, il faut s'y préparer car pour chacun la fin est proche. L'évangile nous rappelle ainsi que l'homme n'est qu'un administrateur des biens de Dieu, il est fragile, sa vie peut cesser en un instant; c'est pourquoi il faut vivre sagement dans la foi, l'espérance et la charité, le tout couronné par le respect scrupuleux des commandements divins.

Par ailleurs, Jésus utilise un langage traditionnel des apocalypses: grandes images stéréotypées, langage symbolique et absolument courant dans la bible. Dans les apocalypses de la même époque, les images étaient plus violentes, seulement il ne faut pas prendre ces descriptions au sens matériel, elles veulent suggérer une réalité indestructible. C'est le retour au chaos primitif, une genèse nouvelle, une création nouvelle va en sortir, un monde nouveau.

Frères et sœurs,

Jésus nous enseigne que devant les bouleversements du cosmos, nous découvrons que nous ne sommes que des minuscules individus. Tout le langage apocalyptique qui ressort de l'évangile de ce dimanche est utilisé pour faire ressortir les cris de l'espérance. Nous comprenons que de telles injonctions évoquées par Jésus ne représentent pas seulement cette génération là, mais toutes celles qui suivront. En un mot, nous déduisons que la perspective de la venue du Seigneur fait considérer toutes choses sous leur aspect d'éternité. Jour après jour, le royaume des cieux germe lentement mais indubitablement à chacun de contribuer à sa maturation pour que lorsque le Christ viendra nous soyons prêts et disposés à bénéficier sans ambages du Royaume éternel.

Abbé Ander KETIKETI

Curé de la Paroisse Sainte Thérèse de Ngambio

et accueille des parents de l'école Anne Marie Javouhey. Le 5 novembre 2002 elle va à la rescousse des jeunes sœurs dans la fondation de la communauté de Libreville (Gabon). Elle y est attendue comme supérieure, économ, animatrice paroiss-

des personnes du 3^e âge. Du 23 septembre 2011 au 1^{er} novembre 2024: noviciat. Dernière étape d'une vie bien remplie, dans le don de soi à Dieu pour les autres. C'est dans cette maison qu'elle avait fait construire pour les jeunes sœurs étudiantes, que notre mère finira sa belle existence», a dit sœur Anna. Pour l'abbé Mesmin Prosper Massengo, le témoignage a porté sur les liens qui le liaient à la défunte. «Nous avons passé de beaux et inoubliables moments à Rome en juin 2023, lors de notre pèlerinage à deux. A l'issue de ce pèlerinage, elle me dit: je vous remercie mes deux enfants bien aimés: Jean-Baptiste et toi pour avoir réussi ce voyage. C'est dire que Mère Claire a été une femme généreuse. Je lui avais confié la responsabilité de la Caritas paroissiale quand je fus curé de Notre-Dame du Rosaire de Bacongo qu'elle a assumée avec beaucoup de doigté».

Pascal BIOZI KIMINOU

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Ecobank Congo SA est un établissement de crédit constitué sous la forme d'une Société Anonyme avec Conseil d'Administration. A ce titre, elle est soumise cumulativement aux textes régissant spécifiquement l'activité bancaire et à ceux relatifs au fonctionnement des sociétés commerciales. La mise en œuvre desdits textes a des implications sur la gouvernance d'entreprise.

En application des principes de bonne gouvernance édictées par sa maison-mère et des dispositions réglementaires, les organes de gouvernance sont astreints à une évaluation périodique qui est un moment privilégié de porter un regard objectif sur les facteurs humains et organisationnels de leur fonctionnement, et d'identifier des pistes d'amélioration.

C'est dans ce contexte qu'Ecobank Congo SA souhaite procéder à l'évaluation de son Conseil d'Administration et de ses Administrateurs, par une structure indépendante de bonne réputation. La mission s'articulera autour des points suivants :

- ✚ La revue de la structure du Conseil d'Administration pour vérifier sa conformité avec la Charte de Gouvernance, les statuts, les lois et les règlements régissant l'activité bancaire ;
- ✚ L'évaluation de la performance du Conseil d'Administration ;
- ✚ L'évaluation de l'implication du Conseil d'Administration : relations avec le régulateur, les actionnaires, le personnel etc. ;
- ✚ L'efficacité des Comités Techniques du Conseil d'Administration ;
- ✚ L'évaluation de la qualité des débats ;
- ✚ L'évaluation de la qualité des documents soumis aux Administrateurs ;
- ✚ L'évaluation de la qualité des procès-verbaux des réunions ;
- ✚ L'évaluation du Président du Conseil d'Administration et des Administrateurs.

Pour ce faire, Ecobank Congo SA lance un appel à candidature le recrutement d'une structure devant exécuter cette mission au titre de cette année (exercice 2024). Le dossier de soumission doit comporter :

- ✚ Un dossier fiscal ;
- ✚ Une offre technique portant sur les références techniques du soumissionnaire et les conditions de réalisation de la mission : démarche méthodologique, personnel clé et planning d'exécution ;
- ✚ Une proposition financière.

Les offres technique et financière devront être dûment signées et cachetées par le représentant légal du candidat et être présentées en trois (3) exemplaires : un (1) original et deux (2) copies

Ces propositions devront être déposées au plus tard le jeudi 29 novembre 2024 à dix-sept (17) heures, date de clôture des offres, au Secrétariat de la Direction Générale sis au septième étage du siège social de Ecobank Congo SA, à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Directeur Général

ECOBANK CONGO SA

BP 2485 Centre-ville-Brazzaville, Immeuble ECOBANK

Tél. +242 05 200 62 62 / 06 719 01 01

OBJET DE L'OFFRE : "EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ECOBANK CONGO SA"

Toute offre reçue au-delà du délai ci-dessus fixé ou en un lieu autre que le siège de ECOBANK CONGO SA, sera rejetée.

H. Chelgani MOUNGUENGUI NZAHOU
Secrétaire Général du Conseil d'Administration



Agence de Régulation des Postes
et des Communications Electroniques

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) envisage de passer les marchés au titre de l'année 2025 portant sur les travaux, fournitures, services courants et prestations intellectuelles notamment :

- Location de véhicules ;
- Lavage de véhicules ;
- Contrôle technique des véhicules ;
- Location de mobiliers (tables, chaises) ;
- Travaux de Génie civil ;
- Service de Transit ;
- Fourniture de matériels de manutention et petits matériaux ;
- Service Traiteur ;
- Peinture et Décoration ;
- Menuiserie ;
- Imprimerie ;
- Fourniture des goodies et autres gadgets de communication ;
- Location de matériels de sonorisation (micro, enceintes, table de mixage).

C'est ainsi, que l'ARPCE invite les entreprises ou groupements d'entreprises à manifester leur intérêt en présentant une offre spontanée

comprenant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée ;
- Un profil détaillé de l'entreprise ou de l'organisation (raison sociale, adresse, expérience) ;
- Un curriculum vitae des membres de l'équipe clé le cas échéant ;
- Trois (03) références minima de réalisations similaires ;
- Un dossier fiscal à jour.

Les dossiers présentés par les entreprises permettront à l'ARPCE de constituer une base de données en vue d'éventuelle consultation.

Les entreprises intéressées doivent déposer leurs dossiers en s'adressant à la **Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARPCE**, au 4ème étage de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques, 91 bis, Avenue de l'Amitié, Centre — Ville, Brazzaville, B.P : 2490, au plus tard le **04 décembre 2024 à 13H00**.

Fait à Brazzaville le 04 novembre 2024



République du Congo



Banque Congolaise
de l'Habitat



Groupe de la Banque Africaine
de Développement

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP-BCH)

PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT ET LA REFORME DU SECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT EN REPUBLIQUE DU CONGO

N° d'identification du projet : P-CG-H00-003
Référence de l'Accord du financement : 5500155015101

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

La République du Congo a reçu du Fonds Africain de Développement (FAD) un Don du Fonds d'Assistance Technique pour les pays à revenu intermédiaire (FAT-PR) administré par le Groupe de la Banque Africaine de Développement en vue du financement du projet d'appui institutionnel pour le renforcement des capacités de la Banque Congolaise de l'habitat et la réforme du secteur de l'urbanisme et de l'habitat en République du Congo.

L'objectif global est de soutenir le projet d'appui à la modernisation de la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) en République du Congo à travers l'élaboration d'études de faisabilité technique, financière, économique, climatique, environnementale, sociale et genre sensible seront menées avant la mise en œuvre du Projet d'appui à la modernisation de la BCH. De manière spécifique, l'assistance technique (i) l'amélioration de la qualité à l'entrée des opérations de la Banque en soutien à la mise en place d'un projet d'appui à la stratégie de développement et à la modernisation de la Banque congolaise de l'Habitat et la mise en

place une ligne de crédit de 50 milliards de FCFA au profit de la BCH pour le financement du logement et de l'urbanisation et ; (ii) la mise en place d'une politique de viabilisation des sites devant faire l'objet de construction de logements sociaux.

Le projet s'articule autour de trois (03) composantes suivantes :

Composante 1 : Appui au redressement et à la relance de la BCH :

* Réalisation d'un bilan de compétence de la ligne commerciale et des fonctions support ainsi que la mise en place d'un programme de développement et renforcement des capacités des ressources humaines assorti d'un plan de formation.

* Mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) pour l'identification et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, changement climatique et d'inclusion et République du Congo Banque Congolaise de l'Habitat Groupe de la Banque Africaine de Développement de genre (politique et système) en conformité avec les exigences nationales et celles des bailleurs de fonds.

* Appui technique à la définition d'un cadre de modernisation et schéma directeur du système d'information et de gestion de la BCH.

* Elaboration du plan stratégique de développement assorti d'un Plan opérationnel, d'un plan de développement organisationnel et d'un contrat de performance (CP).

Composante 2 : Appui complémentaire à la réforme du secteur de l'urbanisme et de l'habitat

* Réalisation d'un bilan diagnostic (état des lieux) dans le cadre de l'élaboration de la politique sectorielle de la construction, de l'habitat et du développement urbain.

Composante 3 : Gestion et coordination du projet.

* Suivi des différentes interventions dans le cadre de la mise en place de la stratégie de développement et de modernisation de la BCH

* Réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet

Tous les biens, services autres que les services de consultants et les services de consultants nécessaires à la réalisation du projet et devant être financés sur les ressources du Don, seront acquis conformément aux dispositions énoncées dans le Cadre de passation des marchés et au plan de Passation de marchés du donataire préparés pour le projet, présenté dans l'Accord de financement, tel que modifié périodiquement. De manière spécifique, les acquisitions seront effectuées suivant les modalités ci-après :

Description	Mode d'acquisitions
Services de Consultants (Suivant le cadre de passation des marchés de la Banque)	
Assistance à la BCH	LR/SBQC
Spécialiste SGES - BCH	CI
Evaluation mi et fin de parcours du projet	CI
Assistance au Gouvernement	CI
Audit état financiers (Cours des Comptes)	ED
Autres consultants	CI
Divers / Fonctionnement (Manuel de procédures de la BCH)	
Fonctionnement	Manuel de Procédures (MDP)

Les Avis à Manifestations d'Intérêt (AMI) devraient être disponibles en Novembre 2024.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

Banque Congolaise de l'Habitat
Unité de Gestion du Projet
Sise : Siège de la Banque Congolaise de l'Habitat
Avenue Amilcar Cabral
Brazzaville/Centre-ville - République du Congo
Email : stephane.ngakosso@bch.cg
Téléphone : (+242)066766808/ (+242) 055225023

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

Le premier directeur général officiellement installé

Après l'installation du Conseil d'administration de la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU) intervenue en mai dernier, le tour est revenu le 29 octobre 2024 à la mise en place du directeur général Félix Mouko et de son adjoint, Jean-Claude Adoua, par le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, en présence du ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki et de plusieurs invités.

À la première direction générale de la CAMU, au premier conseil d'administration, le ministre d'Etat Firmin Ayessa a appelé chacun dans son rôle respectif, conformément aux statuts de la CAMU, «à bien prendre la mesure des objectifs assignés, des résultats attendus. Des évaluations seront menées périodiquement pour suivre la qualité des actions menées. Soyez ainsi rassurés!», a-t-il déclaré.

Pour lui, l'installation du DG de la CAMU boucle la mise en place intégrale de la gouvernance de la CAMU.

Au directeur général de la CAMU, le ministre d'Etat Firmin Ayessa a assuré que tout l'opérationnel du dispositif reste entre ses mains. «Je suis sûr qu'il a la bonne mesure des attentes de la population. Il faut les enrôler, leur conférer le statut d'assuré social et ouvrir leur droit aux soins de santé conformément

aux dispositions légales et réglementaires en vigueur», a-t-il dit. Le directeur général Félix Mouko a remercié le Président de la République pour la confiance placée en sa personne. Aussi, a-t-il exprimé sa gratitude aux membres du comité de pilotage, placé sous l'égide du Premier ministre Anatole Collinet Makosso et particulièrement au ministre d'Etat Firmin Ayessa pour la mise en œuvre du régime d'assurance maladie dans le pays. «Il s'agit sous votre tutelle, d'œuvrer pour l'atteinte des objectifs que vous avez assigné à cette équipe pleinement constituée. Permettez-moi Mr le ministre d'Etat de vous assurer de mon engagement personnel à œuvrer sans relâche pour améliorer notre système d'assurance maladie qui se met en place. En bénéficiant de vos orientations et des résolutions du Conseil d'administration, je suis déterminé à relever les défis, à innover



Le DG de la CAMU (3^e à partir de la g) entouré des deux membres du Gouvernement.

et à créer un système plus juste et plus efficace», a-t-il dit.

A noter qu'un contrat de performance a été signé entre la tutelle et la direction générale qui trace les objectifs à atteindre pendant les trois prochaines années. Sur cette période, la couverture sanitaire devra atteindre au moins 60% de la population pour 500 formations sanitaires conventionnées au moins, cliniques et paracliniques confondues, et ce sur plus de la moitié des départements. «La présence du ministre de la Santé à nos côtés montre combien le mécanisme de l'assurance maladie ne peut avancer sans une offre de soins de santé disponible et de quali-

té», a indiqué Firmin Ayessa. Conscient de la lourde mission, le directeur général a déclaré que l'année 2025 sera l'année de l'amorce de la prise en charge effective des assurés, dans le cadre d'une démarche pilote dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo, avant de s'étendre dans tout le pays. «Ensemble, avec détermination, rigueur et mutualisation de nos efforts, nous allons bâtir une Caisse d'assurance maladie universelle solide et résiliente, au service de tous», a-t-il promis.

Germaine NGALA

ENVIRONNEMENT

Les acteurs forestiers sensibilisés sur les méthodes de conservation de la faune

Dans l'optique de conserver la biodiversité, le Laboratoire de biodiversité, gestion des écosystèmes et environnement (LGBE) de l'Université Marien Ngouabi en collaboration avec l'ONG Nature + ont sensibilisé et formé les conservateurs et gestionnaires de la faune sur les nouveaux outils et nouvelles méthodes de préservation de la faune dans un contexte de concession forestière. L'atelier y relatif a été organisé du 28 au 30 octobre 2024 à Brazzaville.

Riches en biodiversité, la République du Congo possède de nombreuses concessions forestières dotées d'importantes ressources tant florales que fauniques. La préservation de la faune au sein de ces exploitations est un enjeu capital non seulement pour la survie des espèces, mais également pour des raisons de sécurité alimentaire des populations. C'est l'intérêt de l'atelier de communication et de formation sur la gestion de la faune en République du Congo qui visait à renforcer les capacités des gestionnaires de la faune sur des compétences nouvelles en matière d'utilisation d'outils

et méthodes adaptées à une bonne gestion de la faune. Au cours de cet atelier, ouvert par le Pr Jean Joël Loumeto, coordonnateur du laboratoire LGBE, les gestionnaires de faune ont amélioré leurs connaissances sur les méthodes d'inventaire et de suivi de la faune vivant dans les zones de concession; échangé leur expérience pratique sur la surveillance de la faune et créé une synergie de gestion de la faune entre acteurs de terrain. Pour Cecilia Julve Larrubia, responsable de l'ONG belge Nature +, le but étant de faciliter une récolte des données réelles sur le type d'espèce



Pour la postérité

animale vivant dans ces zones, leur nombre et de mesurer l'impact des activités d'exploitation forestière sur la vie de ces espèces. Cela passe par l'initiation aux nouvelles techniques de gestion, entre autres les ADN environnemental, les pièges à photo, a-t-il ajouté. Organisé dans le cadre du projet "Appui au développement méthodologique du suivi de la

faune à l'aide de capteurs acoustiques, d'ADN environnemental et de pièges photographiques adaptés aux concessions forestières"(CAAPP-Faune), mis en œuvre dans les unités forestières d'aménagement, cet atelier est le fruit de la coopération scientifique entre les universités Marien Ngouabi et de Liège en Belgique.

E.M.O

SANTÉ PUBLIQUE

L'AED attire l'attention sur les méfaits de la peinture au plomb

Dans le cadre de la Semaine internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb, célébrée du 20 au 26 octobre de chaque année, l'Association pour l'environnement et le développement (AED), présidée par le Dr Eugène Loubaki, a organisé le 31 octobre 2024 à Pointe-Noire un atelier de sensibilisation sur la peinture au plomb, à l'endroit des producteurs et commerçants de peinture, consommateurs, institutions locales de la ville océane. Cet atelier s'est tenu sur le thème: «Des futurs brillants commencent sans plomb».

Reconnu comme métal toxique, dont l'utilisation porte atteinte à l'environnement avec des problèmes

importants de santé publique, le plomb affecte plusieurs systèmes corporels, notamment les systèmes neurologiques,

hématologiques, gastro-intestinaux, cardiovasculaires et rénaux.

Les enfants sont les plus vulnérables aux effets neuro-



Les participants à l'atelier

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

Le budget 2025 évalué à plus 61 milliards de FCFA

Sous les auspices du Pr Louis Bakabadio, son président, le comité de direction de l'Université Marien Ngouabi s'est tenu mercredi 30 octobre 2024 à Brazzaville pour une session ordinaire. Au terme, Alain Aimé Ngabio, secrétaire général par intérim de l'UMNG, a indiqué que le comité a adopté 15 points cruciaux qui façonneront le développement stratégique de l'université pour les années à venir.



Pendant la réunion du comité de direction

Le budget de l'UMNG pour l'exercice 2025 a été évalué en recettes et en dépenses à 61.352.760.348 milliards de FCFA, contre 60.970.700.574 FCFA en 2024, soit une augmentation de 0,63%. Ce qui témoigne de l'engagement de l'université envers l'excellence académique et la recherche, même en période de crise. Cette augmentation budgétaire modeste mais significative est un signe de la détermination de l'UMNG à poursuivre ses objectifs malgré les obstacles.

Parmi les décisions prises, on note l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2023, ainsi que l'adoption d'un plan stratégique pour la période 2024-2028. Ce plan vise à renforcer la position de l'université en tant que leader dans le domaine de l'éducation supérieure et de la recherche scientifique au Congo, malgré les vents contraires de l'économie.

Cette réunion du comité de direction a également été marquée par une fusion innovante des sessions budgétaires et administratives, une première pour l'université, reflétant sa capacité à s'adapter et à innover face à l'adversité. Louis Bakabadio, président du comité de direction de l'UMNG, a souligné que loin de céder à la procrastination, la crise économique devrait inciter les universitaires à sortir de leur zone de confort et à devenir une force de proposition pour le pays, notamment, «pour esquisser des pistes de sortie de crise en matière d'éthique et de morale», a-t-il dit.

Deux délibérations et une recommandation au Gouvernement ont sanctionné la fin des travaux, précisément la création d'une nouvelle filière de formation en anesthésie et en réanimation au sein de la faculté des Sciences de la santé, la nomination de responsables pour les postes vacants à l'UMNG et la sanctuarisation des fonds pour la promotion des enseignants chercheurs candidats aux comités techniques spécialisés et au concours d'agrégation du CAMES. Ces mesures visent à renforcer les capacités des ressources humaines et à préparer les leaders de demain.

Les décisions prises lors de cette session ordinaire ne sont pas seulement des réponses aux défis immédiats, mais aussi des investissements dans le capital humain qui façonnera l'avenir du pays.

L'Université Marien Ngouabi (UMNG), située au cœur de Brazzaville, est un établissement qui a longtemps été considéré comme un pilier de l'éducation et de la recherche en République du Congo. Malgré les défis économiques actuels, elle continue de tracer la voie vers l'excellence académique et l'innovation technologique.

Gaule D'AMBERT

toxiques du plomb, et même à des niveaux d'exposition relativement faibles qui peuvent causer des dommages neurologiques graves.

L'exposition au plomb cause également des dommages chez les adultes et, surtout, chez ceux qui exercent des métiers liés à une forte exposition tels que les peintures automobiles, les ouvriers du bâtiment dans les travaux de rénovation des bâtiments, et d'autres travaux.

L'objectif de cette semaine de sensibilisation sur la peinture au plomb a constitué pour les participants, une occasion d'être informés sur les moyens d'éliminer les peintures contenant du plomb sur le marché congolais.

A travers ses sensibilisations, l'AED invite à l'analyse systématique des peintures

vendues sur le marché congolais, de manière à réduire la consommation de celles contenant du plomb.

Des exposés ont ponctué cet atelier, entre autres celui du secrétaire général de l'AED, Joseph Moudzingoula, sur «la peinture au plomb», «des futurs brillants sans plomb», ainsi que du Dr Eugène Loubaki sur la sensibilisation contre le saturnisme dû à la peinture au plomb. Un moment d'échanges, de débats ou de propositions des recommandations a suivi ces exposés.

Au nombre des recommandations figure : la prise d'un texte réglementaire sur l'utilisation de la peinture au plomb par le ministère de l'Environnement.

Madocie Déogratias MONGO

TRANSPORT

Le corridor fluvial Brazzaville-Kinshasa-Bangui en voie d'être revitalisé

Dans le cadre du renforcement de l'intégration en Afrique centrale, l'Union européenne (UE) a réalisé durant deux ans une étude diagnostique des potentialités du corridor Pointe-Noire-Brazzaville-Kinshasa-Bangui, aux fins d'identifier des futurs projets pour sa revitalisation. La restitution de ladite étude a été effectuée le 8 novembre 2024 au siège de la Délégation de l'UE, à Brazzaville, en présence des ministres congolais en charge du Transport fluvial Guy Georges Mbaka, et centrafricain en charge de l'Equipeement et des travaux publics Eric Rekosse Kamot.

Réalisée par des équipes d'experts mixtes et pluridisciplinaires dans les trois pays par lesquels passe le corridor Congo, RD Congo et Centrafrique, cette étude vise essentiellement à préparer l'assistance technique et financière de l'U.E. dans le développement des infrastructures de base du corridor fluvial afin de relancer le commerce sur cet axe. Si pendant des décennies le corridor a constitué une artère vitale pour la région facilitant la circulation des biens et des personnes avec, notamment, l'ex-Agence transcongolaise de communication (A.T.C.), aujourd'hui le trafic s'est



Les participants à la fin de la réunion de restitution

considérablement réduit en raison, entre autres, du déficit en flottes, de la vétusté des infrastructures portuaires, de l'ensablement, de l'absence de balisage... L'Union européenne, qui envisage d'appuyer les pays concernés à relancer ce corridor fluvial, propose un appui technique et financier à mettre à l'actif de l'enveloppe de 150 milliards d'euros dans le cadre de sa stratégie "Global Gateway" destinée à contribuer au développement des pays partenaires. « Cette démarche s'inscrit clairement dans la stratégie "Global Getway" qui vise à contribuer au développement des pays partenaires de l'U.E. en mobilisant le secteur privé pour accélérer les investissements de qualité et res-

pectueux des normes sociales et environnementales. La stratégie "Global Getway" représente la contribution de l'U.E. à combler le déficit mondial en matière d'investissement », a dit le chargé d'affaires par intérim à la Délégation de l'U.E. au Congo, Torben Nilsson. Pour le ministre centrafricain, les idées énoncées dans ce rapport correspondent parfaitement à la vision de valorisation de ce corridor développé par les Etats concernés. « On se réjouit de ce que l'Union européenne a pris l'initiative de nous appuyer dans cette démarche qui consiste à valoriser ce corridor. Nous sommes tournés vers le corridor fluvial qui, au demeurant, a existé entre le Congo et la République centrafricaine. Parmi les suggestions émises

FORMATION PROFESSIONNELLE

Emoneli a certifié sa 3^e promotion d'étudiants

L'entreprise de communication spécialisée dans les formations, l'événementiel, le master-class Emoneli, dirigée par le Dr Destin Jésus Sondzo, a célébré un jalon important de son affirmation avec la certification de sa 3^e promotion d'étudiants formés en Journalisme et en Communication d'entreprise. La cérémonie de remise des certificats s'est tenue, samedi 2 novembre 2024, à Brazzaville, marquant la fin d'un parcours éducatif pour une trentaine d'étudiants et d'entrepreneurs.

La formation offerte par Emoneli est reconnue pour son approche holistique, combinant théorie et pratique pour préparer les étudiants aux défis du monde réel. Les experts et formateurs présents, spécialistes en sciences de l'information et de la communication, ont souligné l'importance de cette formation dans un paysage médiatique en constante évolution.

par les consultants, il est question de voir comment créer une société qui regroupera le Congo et la Centrafrique », a poursuivi Eric Rekosse Kamot. Sur la base des propositions formulées par l'étude de l'U.E., les Etats devront accélérer ces idées en projet de manière à capter les ressources de l'Union européenne afin de



Après la remise des certificats de participation

Mme Nuptia Akouala, marraine de cette édition, a exprimé son engagement à accompagner les nouveaux certifiés dans leur intégration professionnelle, soulignant l'importance de l'encadrement continu au-delà de la salle de classe. Cette initiative d'Emoneli souligne l'importance de l'éducation et du développement des compétences dans le secteur de la communication en République

publique du Congo. Elle reflète également un engagement envers l'avenir des jeunes professionnels du pays et leur capacité à contribuer de manière significative à l'industrie de la communication et du journalisme. Avec des mentors comme Nuptia Akouala et des institutions comme Emoneli, l'avenir semble prometteur pour les prochaines générations de communicateurs au Congo.

E.M.O

Gaule D'AMBERT

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

MINISTERE DU BUGGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	32469 du 02-09-24	Sect P7suite (ex.P7), bloc 44 ; Pile 9 (ex.1541) ; Sup : 354,97m2	1541, RUE LOUVAKOU (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BATHILY Bilaly
2	32341 du 08-08-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	OBA Anicet Rodrigue
3	32435 du 26-08-24	Sect K (ex.J), bloc 6 ; Pile 6 (ex.222) ; Sup : 472,82m2	222, RUE DES ECOLES (QUARTIER O.C.H)	3-BZV	BATHILY Bilaly
4	32486 du 05-09-24	Sect AN, bloc 46 ; Pile 5 ; Sup : 193,31m2	25, RUE SAMBA BITORI LUC (LA POUDRIERE)	4-BZV	KIBAMBA Abel
5	33678 du 12-03-24	Sect O, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	SEMBOUGA Teddy Christian
6	32597 du 09-10-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	DIALLO Fatou
7	32545 du 25-09-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 9.026,77m2	VILLAGE IMPANI	POOL	MIKANOUKOUNOU Lydia Thérèse
8	32544 du 25-09-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.800,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	ONGOUBI Gastien Jonas
9	32546 du 25-09-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 30.693,93m2 soit 3ha06are93ca	VILLAGE IMPANI	POOL	NTSAN - PHIDARIS Gerviaze
10	29063 du 18-08-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 30.510,00m2 soit 3ha05a10ca	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	Famille MALONGA
11	32604 du 11-10-24	Sect J, bloc 27 ; Pile 7 (ex J-350/V) ; Sup : 437,72m2	CASE J-350/V (QUARTIER OCH)	3-BZV	GAMBI Aissata Oumar Yursa
12	32329 du 07-08-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.669,57m2	VILLAGE BAMBOU	POOL	MAMPIEME Jean
13	32038 du 07-06-24	Sect P10, bloc 121 ; Pile 15 (ex.11) ; Sup : 374,39m2	161, RUE ABOLO	5-BZV	NGOMA Emmanuel
14	32598 du 10-10-24	Sect P13, bloc 197 ; Pile 02bis ; Sup : 246,96m2	4BIS, RUE FOULOUMOUERIE	4-BZV	BASSABOUKILA DIANTETE Rolbe Destiane
15	32594 du 09-10-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 625,00m2	QUARTIER MOUNTALI (NGO)	PLATEAUX	Société Plantation Forestière Ibina Brazzaville (SPFIB)
16	31681 du 14-03-24	Sect P5, bloc 107 ; Pile 02 (ex.1) ; Sup : 337,02m2	62BIS, RUE BAKOUKOUYAS	3-BZV	ITOUA PEYA Prince Lionel
17	31537 du 12-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	SOMBOKO Olga Virginie
18	31538 du 12-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	ANKOT NOURAMOUHON Rodrigue
19	31536 du 12-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	MAFOUANA GAMBALI GAMBIMI Carl
20	30919 du 11-10-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	MOUSSA Timera
21	32619 du 17-10-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 12.506,77m2	VILLAGE NKOOU	POOL	NGONO Jessé Loick
22	32265 du 18-07-24	Sect P11, bloc 38 ; Pile 16 (ex.823) ; Sup : 263,99m2	823, RUE MPOUYA (QUARTIER 56 OUENZE)	5-BZV	ONDAYI Bertrand Nestor
23	32234 du 13-07-24	Sect AT2, bloc 31 ; Pile 4 ; Sup : 302,27m2	RUE MAKANDA (QUARTIER NGABIO)	7-BZV	MATOU MONA Georgine
24	32291 du 29-07-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 422,95m2	2, RUE TONGO (QUARTIER NKOMBO MATARI)	9-BZV	IBATTA Roland Cedar Christophe
25	32290 du 29-07-24	Sect P4, bloc 149 ; Pile 12 (ex.13bis) ; Sup : 258,94m2	29BIS, RUE MAKOKO	3-BZV	IBATTA IKIESSIBA Espoir de Roland
26	32614 du 16-10-24	Sect CI, bloc 90 ; Pile 14 ; Sup : 801,85m2	RUE ANLIEN (QUARTIER MASSENCO)	9-BZV	OYOUKOU NGOY Isane Storel
27	32583 du 04-10-24	Sect P13, bloc 299 ; Pile 9 (ex.16) ; Sup : 268,92m2	16, RUE BOHOULOU (QUARTIER 48 MOUKONDO)	4-BZV	DIOKOUANDI Emmanuel Gontran
28	32543 du 25-09-24	Sect E, bloc - ; Pile - ; Sup : 200,00m2	KINTELE (QUARTIER NGABAMOU)	POOL	GOBILA GOMBAULT Viviane Marie Yolande
29	32596 du 09-10-24	Sect P15, bloc 179 ; Pile 18 (ex.14) ; Sup : 202,09m2	9, RUE OYO (QUARTIER KANGA MBADI)	6-BZV	TSONO-NGATSE Constant Maixent
30	11267 du 31-10-14	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	IPEMBA Cyr Guy Hermelan
31	30027 du 21-03-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.085.411,653m2 soit 108ha54a11ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	ADOUA NGUECKENI
32	32148 du 26-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.149,94m2	VILLAGE MOUTOH (AGRI CONGO)	POOL	NIABIA William Toussaint
33	32605 du 14-10-24	Sect P7suite, bloc 35 ; Pile 1 (ex.1337) ; Sup : 287,99m2	1337, RUE MAYOMBE	4-BZV	Société Civile Immobilière ANAJEGA
34	32634 du 21-10-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 68.009,610m2 soit 6ha80a09ca	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	NGAVE MAPITI
35	30029 du 21-03-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.034.971,502m2 soit 103ha49a71ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	ADOUA NGUECKENI
36	30030 du 21-03-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.328.773,443m2 soit 132ha87a73ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	ADOUA NGUECKENI
37	30028 du 21-03-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.533.614,492m2 soit 153ha36a14ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	ADOUA NGUECKENI
38	31039 du 14-11-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 47.250,00m2 soit 4ha72a50ca	MANDIELE	POOL	OBABA Pauline Chantale
39	32452 du 28-08-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 3.000,00m2	VILLAGE MALOUKOU	POOL	MOHAMAD Jaber
40	32448 du 28-08-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 3.000,00m2	VILLAGE MALOUKOU	POOL	CHALHOUB KAMEL
41	32250 du 15-07-24	Sect P8, bloc 174 ; Piles 01 et 02 ; Sup : 529,70m2	140, RUE MAYAMA (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	Assemblée Chrétienne « EGLISE C.I.E.L »
42	52031 du 06-06-24	Sect P9, bloc 171 ; Pile 07 (ex.10) ; Sup : 231,40m2	197, RUE MAYAMA (QUARTIER BONGA)	5-BZV	BOUYA Dan Eugène Junior
43	12367 du 04-05-15	Sect J, bloc - ; Pile 7 ; Sup : 1.017,51m2	QUARTIER 3 GASTON MPOUILILOU	POOL	TSIAKAKA SAMBA Madeleine Jezère
44	27452 du 22-07-21	Sect P6, bloc 7 ; Pile 01 ; Sup : 425,86m2	59, RUE DONGOU (QUARTIER BONGO)	5-BZV	Société SCI-NAS
45	32382 du 16-08-23	Sect P3, bloc 37 ; Pile 2 ; Sup : 401,39m2	114, RUE BATEKES	3-BZV	TSOWELA Claudio

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 07 novembre 2024
Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

ETUDE DE MAÎTRE VICTOR MABIALA

Huissier de justice, Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville
173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles
(Arrêt SADEA) Brazzaville
Tél.: 05.577.35.61 / 06.485.78.88 e-mail: etudevictormabiala@gmail.com

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'IMMEUBLE

A la diligence de la **BANQUE POSTALE DU CONGO S.A**, poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur **Calixte Médard TABANGOLI**, domicilié en cette qualité au siège de ladite société sis immeuble des centres des chèques Postaux, Rond-point place de la Poste, centre-ville Brazzaville;

Ayant pour conseil **Maître Yvon Eric IBOUANGA**, Avocat, dont le Cabinet est situé à l'immeuble SOPRIM PATTE D'OIE, face à l'ENAM, appartement J.496-B, 1^{er} étage, Mounjali III, Brazzaville, Tél: 06 665 95 59 / 05 556 26 93, BP: 13525;

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble bâti, ci-dessous décrit:

N°	DESIGNATION	MISE A PRIX
-1-	Un immeuble urbain bâti sis à Brazzaville, au n°20, avenue TCHIAMBA, Arrondissement n°4 Mounjali, cadastrée Section P13/, Bloc 87/123, Parcelle 1074/1031, d'une superficie de 371,30m2, objet du titre foncier n°16.999	75.000.000 FCFA

Vous pouvez constituer le cahier de charge et faire vos offres au:

- Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville;

- Maître Yvon Eric IBOUANGA, Avocat, dont le Cabinet est situé à l'immeuble SOPRIM PATTE D'OIE, face à l'ENAM, appartement J.496-B, 1^{er} étage, Mounjali III, Brazzaville, Tél: 06 665 95 59 / 05 556 26 93, BP: 13525;

- Cabinet de Maître Victor MABIALA, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur à la résidence de Brazzaville, 173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles (Arrêt SADEA) Brazzaville, y demeurant soussigné, Tél: 05 577 35 61 / 06 485 78 88;

Jour: Samedi le 30 novembre 2024 à 8h00;

Lieu: En l'Office Notarial de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire en la résidence de Brazzaville sis, Résidence les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Ex camp 15 août), BP. 2927 Brazzaville, Tél: 06 677 89 61 / 05 390 64 07

L'Huissier de Justice

OFFICE NOTARIAL MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI

01, Avenue Alphonse Fondere, Rond-Point la Coupole, Centre-ville - Brazzaville
B.P; 1143 Tél.: +242.06.670.58.09
Email.: offnotebakanid@gmail.com / République du Congo.

«SOCIETE AKWUABA»

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F.CFA
SIEGE SOCIAL : BRAZZAVILLE 148, RUE BERANGER, ARRONDISSEMENT 2, BACONGO.
RCCM: CG-BZV-01-2024-B50-00033

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du dix-sept septembre 2024, reçu par **Maître Dieudonnée EBAKANI**, notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré le dix-huit octobre 2024, à la recette des impôts de Bacongo sous le Folio **187/001, n°2523**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Société civile immobilière

Dénomination sociale: AKWUABA, en sigle «S.C.I.A» -SCI

Siège social: est fixé à Brazzaville 148, rue Béranger, arrondissement 2, Bacongo.

Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Capital social: Un million FCFA (1.000.000), divisé en cent (100) parts sociales égales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune numérotées de un (001) à cent (100), entièrement libérées et attribuées à chacun d'eux en représentation de leurs apports respectifs.

Apports en numéraire: Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de 1.000.000 FCFA.

Objet social: La société a pour objet directement ou indirectement au Congo et à l'étranger, l'acquisition et la gestion immobilière;

Et plus généralement toutes opérations juridique, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre rémunérateur.

Gérant: Madame **TCHILOEMBA NGOBILA** Nadia Maira, a été nommée gérante pour le premier exercice, à l'unanimité des associés réunis en Assemblée Générale constitutive de la société en date du 09 octobre 2024.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B50-00033**.

Pour insertion légale

INSERTION LEGALE

«HORUS» S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital social de 6 036 896 860 Francs CFA

Siège social Sis: Vindoulou vers le Poste de Gendarmerie

Boîte Postale: 1225, Pointe-Noire, République du Congo

RCCM :CG-PNR.01-2016.B14-01410

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte de la société «**HORUS**», Société Anonyme avec Conseil d'Administration, tenue dans la salle de réunion de «**PETRO CONGO**» à Brazzaville (République du Congo), le quinze décembre deux mille vingt-trois, les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La création d'une succursale à compter du vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à Brazzaville

République du Congo, rue Malafou, Centre-ville;

- La cession d'actions et le retrait d'un administrateur;

- L'augmentation du capital social, porté de Quatre milliards cinq cent trente-six millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante (4 536 896 860) Francs CFA à Six milliards trente-six millions huit cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante (6 036 896 860) Francs CFA, par la création de Cent cinquante mille (150 000) actions nouvelles de Dix mille (10 000) Francs CFA.

En conséquence de ces modifications, les Statuts ont été mis à jour. Mention a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

Pour insertion

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

DERNIER HOMMAGE AU GRAND SERVITEUR DE LA REPUBLIQUE

Henri Germain Yombo "Beethoven" a été inhumé à Makoua

Décédé le 16 octobre en France, à l'âge de 64 ans, des suites d'une maladie, Henri Germain Yombo dit "Beethoven", l'un des grands promoteurs de la musique congolaise et africaine, a été inhumé le 9 novembre à Makoua, sa ville natale, dans le département de la Cuvette. Une messe célébrée par son frère cadet, l'abbé Gervais Protas Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, a précédé l'événement. La veille, elle avait été exposée à l'esplanade du Palais des Congrès de Brazzaville, pour un dernier hommage de la nation. C'était en présence de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Lydie Pongault, d'autres autorités, de nombreux artistes-musiciens du Congo et de la RDC, au nombre desquels Fally Ipupa.

Dans l'oraison funèbre, le Conseiller du Président de la République, Chef du département Télécoms et Economie numérique, Yves Ickonga, a évoqué les grands traits du parcours du disparu: «Il est des hommes dont les noms resteront à jamais gravés sur la pierre des ouvrages qu'ils auront bâtis; des hommes qui, à force de labeur et d'ingéniosité, auront écrit leur propre histoire en construisant des œuvres dont plusieurs générations témoigneront: "Ici vécut un homme, un homme qui fit bien son devoir". Il ne fait aucun doute que c'est de ce phénotype qu'est issu l'homme qui nous rassemble aujourd'hui pour sa dernière partition musicale; celle de la célébration de sa vie à travers cet hommage que nous lui rendons maintenant, devant toute la nation ici représentée».

La disparition d'Henri Germain Yombo, a-t-il rappelé, «survenue si loin de son Makoua natal qu'il affectionnait particulièrement n'altère cependant en rien ni son nom, ni même les nombreuses œuvres qui font indéniablement de lui un "être de lumière", un être digne d'être élevé au milieu des plus illustres parmi ses contemporains, ses compatriotes tant étaient immenses sa créativité et son talent dans des secteurs aussi variés que complexe. De cette ascendance, Henri Germain Yombo s'inspirera pour forger, à force de courage, de labeur et de sacrifice l'œuvre de toute sa vie, le groupe G.P.Y (Mokili mo-bimba) qu'il lègue aujourd'hui

en héritage à toute la jeunesse africaine de par son exemplarité et son accomplissement».

Après ses études, a-t-il relevé, «sanctionnées par une série de diplômes dont ceux de l'Ecole nationale moyenne d'administration, option administration générale en 1987, un baccalauréat la même année, qui sera suivi par un Diplôme d'études universitaires générales en lettres modernes de l'Université Marien Ngouabi. C'est ici que commence à s'écrire l'histoire, son histoire. Une histoire construite autour de fortes convictions, d'engagement, de détermination et de bravoure, grâce notamment à une ferme volonté de tracer son propre chemin; une histoire qu'il écrira seul à la force de ses bras, d'abord au sein de l'administration publique, dans le milieu des affaires, celui de la culture et en particulier de la musique et aussi en politique ainsi que dans la société civile, où le nom de Beethoven Yombo ne laissait personne indifférent. (A titre d'exemple, sur le plan strictement professionnel, il aura entre autres, occupé les fonctions suivantes: agent principal à la direction générale des assurances au ministère de l'Economie, des Finances et du Budget; directeur du protocole du ministère à la Présidence de la République, chargé du cabinet du Chef de l'Etat et du Contrôle d'Etat, l'illustre Gérard Bitsindou de 1999 à 2002; consultant chargé de l'organisation des événements culturels au ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme en 2007;



La ministre Lydie Pongault déposant la gerbe de fleurs

commissaire général du FES-PAM de 2006 à 2007)».

Du volet musical et culturel, l'orateur a souligné que «de simple mélomane à expert internationalement reconnu, Henri Germain Yombo a su graver, grâce à sa passion et son intelligence de la vie, les différentes étapes qui font des petites rivières des océans infranchissables. Ainsi donc, avec comme instrument managérial son groupe "G.P.Y", il s'est imposé au fil des années comme un véritable mastodonte de la promotion culturelle au Congo et en Afrique, surtout comme un entrepreneur visionnaire et novateur de la production scénique. De ce point de vue, il aura grandement impacté le rayonnement de la musique de ces vingt dernières années... Les plus grandes stars de la rumba congolaise des deux rives (et même du continent, N.D.L.R.), se sont exprimées souvent à son initiative et sous son leadership».

Comme promoteur culturel, Henri Germain Yombo a, exceptée «la création depuis 2003 du concept "Les Sanzas de Mfoa", trophée des champions destiné à récompenser les meilleurs artistes, musiciens et hommes de lettres, ainsi que le concept "Le Festival couleurs Congo", depuis 2007, il y a surtout lieu d'inscrire à son crédit le concept "La Nuit du Congo à..." qui a

permis de faire connaître au monde entier la richesse et le talent des artistes congolais qui ont ainsi été acclamés grâce à Beethoven sur les différentes scènes».

Grand serviteur de la République, il a ainsi bénéficié du grand honneur d'être plusieurs fois décoré dans l'Ordre du dévouement congolais au grade de chevalier, d'officier et de commandeur avant d'être élevé à titre exceptionnel en 2019 à la dignité de Grand officier. Peu après le recensement, la dépouille d'Henri Germain Yombo a été conduite à la Basilique Sainte-Anne du Congo pour la messe de requiem, célébrée par Mgr Gélase Armel Kéma, archevêque d'Owando, qui avait à ses côtés NNSS, Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville; Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando, de nombreux prêtres, dont l'abbé Gervais Protas Yombo qui dans son homélie a exhorté «au respect de l'unité de la famille qui est une volonté divine, tout en demandant à Dieu d'accueillir Beethoven dans son amour et sa paix». Mgr Bienvenu Manamika a pour sa part, souligné qu'«il n'y a pas de grand amour, sans la paix et l'entente».

Alain-Patrick MASSAMBA

DISTINCTION

Malachie Cyrille Roson Ngouloubi, doublement primé par le RJCPEC

Organisée par le Réseau des journalistes et communicateurs pour la promotion et l'émulation des citoyens (RJCPEC), la cérémonie de remise des diplômes et trophées aux lauréats a eu lieu, le 9 novembre à l'hôtel de ville de Brazzaville. Ces diplômes et trophées symbolisent la promotion de l'excellence, a souligné, Rostand Sametone Ondende Ndassia, président du RJCPEC.



Malachie Cyrille Roson Ngouloubi tenant ses prix

Au nombre des lauréats, il y a Malachie Cyrille Roson Ngouloubi alias "La Plume d'or ou Académicien Senghor". C'est sur la base de tout son parcours littéraire, de son œuvre et de son influence dans la littérature, ainsi que sur la base de son grand parcours universitaire et professionnel et la bonne pratique de la gestion financière qu'il a été primé. Il a, pour ce faire, été sacré meilleur écrivain de l'année 2024, et reçu le Prix de meilleur écrivain, puis, le Prix d'excellence dans la catégorie Banque spécialité crédit. L'homme n'est pas qu'écrivain, il est aussi économiste, cadre au sein d'une institution financière de la place.

Editeur, producteur, auteur multigenre, enseignant au niveau supérieur en gestion financière et crédit, et en littérature, Malachie Cyrille Roson Ngouloubi s'est réjoui de cette double distinction qui voit ses efforts reconnus par ses compatriotes. Il a promis de travailler davantage, tout en remerciant les organisateurs: «Je suis resté longtemps dans l'anonymat et aujourd'hui je suis à la découverte de tous. Je suis vraiment content parce que je suis couronné dans la catégorie Banque spécialité crédit bancaire et dans la catégorie de l'écriture comme meilleur écrivain de l'année 2024. De même, je remercie beaucoup le réseau qui a jugé bon de valoriser mes acquis, mes performances et mon expérience».

A travers cette récompense, il entend redoubler d'efforts pour en gagner davantage, car en dehors de sa casquette d'écrivain, il est également éditeur (chef d'entreprise et promoteur des éditions MCN, NDLR), et peut-être qu'il reviendrait pour bénéficier d'un autre prix, en tant que meilleur éditeur: «C'est une reconnaissance nationale qui n'est ni la première ni la dernière. Je lance un message à tous ceux qui veulent être reconnus comme moi, en les exhortant à travailler en s'élevant par l'effort», a-t-il exhorté.

Association culturelle reconnue d'utilité publique, créée depuis plus de quinze ans, le RJCPEC a pour objectifs de décorer les cadres méritants à titre anthume et non à titre posthume, et de faire leur émulation et leur promotion.

Alain P. MASSAMBA

LIVRE

Christ-Benny Bounbou-Kolo apporte sa pierre à l'édifice de la fiscalité congolaise

La fine fleur du monde de la fiscalité ponténégrine avait pris date le 24 septembre 2024, à la galerie François Ndou-na (FN). Pour la cérémonie de présentation-dédicace du livre: «Le Congo et les conventions fiscales». Un opus de 127 pages qui porte l'estampille de Christ-Benny Bounbou-Kolo, juriste-fiscaliste congolais, inspecteur des impôts et des domaines, chef du Bureau adjoint en poste au Bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre de l'arrondissement 3 Loandjili, à Pointe-Noire, diplômé de l'Ecole nationale des finances publiques de France (EN-FIP).

Paru aux Editions Loure (Congo) et sous-titré: «Comprendre les enjeux nationaux et internationaux», le nouvel ouvrage se subdivise en quatre chapitres. Christ-Benny Bounbou-Kolo y met en exergue les enjeux des différentes conventions fiscales auxquelles le Congo fait partie, d'une part. D'autre part, il interpelle l'esprit patriotique et critique de ses compatriotes sur une réalité paradoxale qui gangrène depuis toujours les régies financières,

spécialement la Direction générale des impôts et des domaines: collecter et recouvrer un impôt parfois asphyxié par les pouvoirs publics eux-mêmes de par le jeu des traités fiscaux internationaux. Christ-Benny Bounbou-Kolo a expliqué les motivations du choix du thème de son livre. «Alors que le Congo fait face à une récession économique, il m'est paru évident de poser sur la table des sachants la question préoccupante des



conventions fiscales. En effet, si pour certains Etats, les conventions fiscales permettent d'éviter les doubles impositions, pour d'autres, disposant de moins d'outils de contrôle, les conventions fiscales conduisent à l'amenuisement des recettes publiques. Ainsi, à travers cette œuvre de 127 pages contenant d'une part une partie analytique des conventions fiscales et



La couverture du livre d'autre part une partie relative aux deux modèles de conventions fiscales existantes, à savoir: les conventions fiscales relevant du modèle de l'OCDE et du modèle de l'ONU, je viens apporter ma pierre à l'édifice de la fiscalité congolaise et poser les bases d'un débat sain, constructif, autour des questions fiscales», a-t-il expliqué. Et d'ajouter: «Les défis engendrés

par les conventions fiscales demeurent immenses et devraient interpeller tout citoyen congolais amoureux de son pays, patriote. En effet, ces dernières années, les conventions fiscales signées par les pays sub-sahariens, particulièrement avec les pays occidentaux, les ont conduits à renoncer à leurs droits d'imposition pour les revenus générés au sein de leurs juridictions. Ainsi, une prise de conscience de l'impact des conventions sur les revenus nationaux a engendré l'annulation ou la renégociation de certaines conventions. Vous avez, par exemple, le cas du Burkina Faso. La sécurisation de l'assiette fiscale apparaît ainsi comme une évidence afin de garantir les recettes fiscales de l'Etat qui peuvent se trouver aliénées de par le jeu des conventions fiscales internationales.»

Christ-Benny a précisé que le Congo compte, à ce jour, six conventions fiscales: avec la France, l'Italie (adoptée en 2013), l'Ile Maurice (2014), les pays membres de l'UDEAC et de la CEMAC (décembre 1966),

la Chine (septembre 2018) et le Rwanda (novembre 2021).

«Tenant compte de l'intensification des échanges internationaux, les conventions fiscales revêtent les enjeux économiques et budgétaires croissants, bien que leur expertise économique et fiscale préalable à la négociation reste insuffisante. D'où, il est important, à mon humble avis, d'associer la Direction de la réglementation et du contentieux de la Direction générale des impôts et des domaines en vue d'une analyse approfondie et précise des conventions fiscales avant leur signature. Mais aussi pour s'assurer que les intérêts du Congo sont préservés...», a suggéré l'auteur. Tout en espérant que son livre suscitera en chacun des décideurs un sursaut d'éveil patriotique.

Vendu à 15.000 F.CFA, «Le Congo et les conventions fiscales» est le deuxième fruit de l'ingéniosité de Christ-Benny Bounbou-Kolo. Après «Manuel fiscal du créateur d'entreprise», paru en 2023.

Véran Carrhol YANGA



MINISTERE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES
POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n° 004/MPSIR/PAGIR-UCP/24****Recrutement du cabinet chargé de réaliser l'audit externe du Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services, exercices 2024,2025 et 2026**

1.Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme «accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)» et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **«recrutement du cabinet chargé de réaliser l'audit externe du Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services, exercices 2024,2025 et 2026 »**.

2.L'objectif de l'audit est d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du projet (composante IPF) à la fin de chaque exercice comptable et sur les ressources mises à la disposition du projet et les dépenses exécutées par le projet au cours du dit exercice.

3.Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des cabinets des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4.L'Unité de coordination du projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après : (i) **qualification pour exécuter les services sollicités, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; (ii) les capacités techniques ; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.** Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée.

5.Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de l'audit, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

6.Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Edition de septembre 2023.

7.Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires de ladite mission, tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, aux adresses ci-dessous.

8.Les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés aux adresses ci-dessous **au plus tard le 04 décembre 2024 à 16h00 (heure locale)** et porter clairement la mention «*Recrutement du cabinet chargé de réaliser l'audit externe du Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services, exercices 2024,2025 et 2026 »*

A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR). Parcelle 84 bis, avenue du Chailu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone : (+242) 06 665 85 45
Adresse électronique : pmarches@pagir.net ; secretariat@pagir.net.

Fait à Brazzaville, le 11 novembre 2024

Le Coordonnateur,
Thomas BANDIA

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	14039 du 16/07/2024	Pile (s) 01	Bloc : 89	Section : AL	Superficie : 408,02m²	LOANDJILI	04	MISSONGO DIEBE Hortense
2	14007 du 27/06/2024	Pile(s) 02	Bloc : 103	Section : AD Site	Superficie : 416,00m²	MBOTA RAFFINERIE	05	PAPANDI Raymond William
3	14008 du 27/06/2024	Pile(s) 08	Bloc : 112	Section : CK	Superficie : 414,63m²	MONGO KAMBA	04	PAPANDI Innocent Aude
4	13928 du 16/05/2024	Pile(s) : 02 ter	Bloc : 32	Section : AB	Superficie : 383,76m²	SONGOLO	05	LES ENFANTS FOUNDOU
5	13939 du 27/05/2024	Pile(s) 01	Bloc : 145 bis	Section : CK Suite	Superficie : 390,00m²	VINDOULOU	04	MANTSOUNGA née VEMBE Gidey
6	13511 du 15/09/2023	Pile (s) 07	Bloc : 02	Section AB	Superficie : 400,00m²	34 Rue N'ZENZA (SONGOLO)	05	BIAKABAKANA Georges
7	6185 du 04/03/2015	Pile (s)06	Bloc : 100	Section : BZ	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	TCHISSAMBOU Marie Clémence
8	13932 du 21/05/2024	Pile (s) 02 et 03	Bloc : 73	Section : T	Superficie : 1116,08m²	MBEMBA Coûte Cher	01	FOFANA Mamadou
9	13908 du 29/04/2024	Pile(s) 10	Bloc : 19	Section : Q	Superficie : 224,33m²	MOVUMVOU	02	BAH Bassirou
10	13958 du 03/06/2024	Pile(s) 01	Bloc : 78	Section : BZ2	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	BAKOUETELA DIAKOUIKA Henrela Gielle
11	13639 du 30/11/2023	Pile(s) 05 bis	Bloc : 30	Section : AH	Superficie : 173,89m²	FAUBOURG	05	ONDONGO OBAMBI Cedric Rondial
12	14138 du 04/09/2024	Pile (s)14	Bloc : 106	Section : AR	Superficie : 400,30m²	VOUNGOU I	03	MINDOUDI-LEMA Vencia Arthy P. et LEMA BLANKHY Ch. T.
13	13648 du 04/12/2024	Pile (s) 05 et 05	Bloc : 111	Section : /	Superficie : 1000,00m²	LOUBOU (Famille TCHINONA)	LOANGO	ITOUA NGATSE Crépén
14	11374 du 07/09/2021	Pile (s)03, 04 et 05	Bloc : 33	Section : /	Superficie : 15000,00m²	LOUBOU (Famille TCHINONA)	LOANGO	ITOUA NGATSE Crépén
15	13647 du 04/02/2023	Pile(s) 01 et 02	Bloc : 204	Section : /	Superficie : 1000,00m²	LOUBOU (Famille TCHINONA)	LOANGO	ITOUA NGATSE Crépén
16	13674 du 15/02/2023	Pile(s)02 et 11	Bloc : 78	Section : /	Superficie : 1000,00m²	SOULOU (Famille TCHINONA)	LOANGO	NGATSE Léon
17	12037 du 28/07/2022	Pile (s) 04	Bloc : 155	Section : T	Superficie : 479,10m²	MAWATA	03	SIBY KISSIMAN
18	13910 du 20/04/2024	Pile (s) 07 et 09	Bloc : 143	Section : CN	Superficie : 1000,00m²	VINDOULOU	04	Congregation des Soeurs de L'immaculée Conception de S.M.G.
19	14139 du 04/09/2024	Pile (s) 06	Bloc : 54	Section : AD	Superficie : 669,65m²	MBOTA-RAFFINERIE	05	MINDOUDI-LEMA Vencia Arthy Pernelle
20	13920 du 10/05/2024	Pile (s) 22	Bloc : 133	Section : AS	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	MABIALA BIDOUENGUI Sandrine Dyane Renée
21	13912 du 03/05/2024	Pile (s) 10	Bloc : 192	Section : CN	Superficie : 420,00m²	VINDOULOU(File Tchiniambi Kamba	04	TSALE Justine Irène
22	14105 du 20/08/2024	Pile (s)11	Bloc : 65	Section : R	Superficie : 485,80m²	GRAND MARCHE	01	LATOUNDI Mouminath
23	14051 du 23/07/2024	Pile (s)03	Bloc : 131	Section : ACM1	Superficie : 500,00m²	TCHIFOUNGOU	04	IKOUNGOU KENGUE Guyemme Gildas
24	13774 du 16/02/2024	Pile(s) 04	Bloc : 35	Section : R	Superficie : 169565m²	GRAND MARCHE	01	RADHI Yahaya
25	13882 du 19/04/2024	Pile (s) 06	Bloc : 96	Section : R	Superficie : 1120,00m²	GRAND MARCHE	01	LA SOCIETE SUNDEEP
26	13906 du 29/04/2024	Pile (s) 04	Bloc : 334	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI(File Tchinioka Koufoli)	05	MOUGHANI Melisandre Prudence
27	13905 du 29/04/2024	Pile (s) 07	Bloc : 334	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI(File Tchinioka Koufoli)	05	MAKAGNI Princia Algermine
28	13935 du 22/05/2024	Pile (s) 07	Bloc : 53	Section : K	Superficie : 304,92m²	MBOTA	04	ROCK Vivalda Merlinda
29	13981 du 14/06/2024	Pile(s)14 bis	Bloc : 81	Section : AR	Superficie : 225,00m²	MARCHE VOUNGOU	03	MILONDO Pierrette
30	13570 du 20/10/2023	Pile (s)03	Bloc : 330	section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI(File Tchinioka Koufoli)	05	GOMA Carel Luc Claver
31	13992 du 19/06/2024	Pile(s)11 Ter	Bloc : 25	section : S	Superficie : 90,50m²	MATENDE	02	Les Etablissements UYKEBEN INVESTISSEMENT
32	13991 du 19/06/2024	Pile(s) 11 bis	Bloc : 25	section : S	Superficie : 89,41m²	MATENDE	02	LES ETABLISSEMENTS TRINITY AUTOMOBILE
33	12135 du 07/09/2022	Pile(s)2	Bloc : 84	section : CK	Superficie : 500,0m²	MONGO KAMBA	04	LES ENFANTS MBAN
34	13671 du 15/12/2023	Pile(s) 1	Bloc : 212	section : ACL2	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU(File LOUSSIMINA)	05	BAMONA Josué-Kéther
35	13722 du 23/01/2024	Pile(s)01 bis	Bloc : 30	section : S	Superficie : 225,00m²	MATENDE	02	LAMIDI née AWAWOU Nana Alayi
36	13995 du 20/06/2024	Pile(s) 02 bis	Bloc : 161 bis	section : ACL2	Superficie : 250,00m²	VINDOULOU	05	KOUMBA Khayd
37	11489 du 03/11/2021	Pile (s) 16	Bloc : 02	section : AD	Superficie : 500,93m²	MBOTA RAFFINERIE	05	OKANA LINDZANI Gildas Oscars
38	13833 du 15/03/2024	Pile(s)01	Bloc : 78	section : AR	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	MOUYABI KIDZIMOU Gilbert
39	13834 du 15/03/2024	Pile(s) 05	Bloc : 22	section : AR	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	MOUYABI KIDZIMOU Gilbert
40	13785 du 22/02/2024	Pile(s) 03	Bloc : 71	Section : AB	Superficie : 700,00m²	FAUBOURG	05	KOUABOSSI ITOUA Grège Emmaüset Mme AKOUABOSSI ITOUA née KAPITENOS SALIA Gemima Helisabeth Alicia

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

Fait à Pointe-Noire, le 08 Novembre 2024

Etude de Maître François Den LOUBOTA, NOTAIRE
Boîte postale 4315 - Téléphone : (242) 05 748 99 64 / 222 94 49 52 – Fax : 222 94 51 81
Pointe – Noire (République du Congo)

ANNONCE LEGALE

RELATIVE AUX

SUCCURSALES DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE

De la Société à Responsabilité Limitée «AGENCE JESUS SEUL», en abrégé «A.J.S.-SARL»

Nom Commercial: MESSIE» - Enseigne : MESSIE»

Au capital de francs Congolais: Quatre Millions deux mille (4 200 000 FC)

Siège social : Kinshasa / Limété, 01, avenue Yolo (6ème Rue)

Quartier Résidentiel dans la Commune de Limété

République Démocratique du Congo

RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-01675

A la suite du Décès de Monsieur **Bavon KABUYA MULAMBA**, Gérant - associé de la société «AGENCE JESUS SEUL, en abrégé «AJS-SARL» survenue à Brazzaville en date du 20 janvier 2019, des régularisations se sont faites tant concernant: La dénomination sociale de ladite société, notamment Adjonctions d'un Nom Commercial «MESSIE» et d'une Enseigne: «MESSI» à la dénomination sociale préexistante; La Succession de Monsieur Bavon KABUYA MULAMBA et les nouveaux associés venant en son remplacement, ainsi que ceux composant les associés actuels de ladite société; La nomination d'un Nouveau Gérant (Directeur Général de ladite société), et, de surcroît, la Mise à Jour des Actes relatifs aux Succursales de Pointe-Noire et de Brazzaville en République du Congo.

1-De la Dénomination sociale de la société: La nouvelle dénomination sociale devient alors, suite aux adjonctions précitées:

«AGENCE JESUS SEUL», en abrégé «A.J.S.-SARL»

«Nom Commercial: MESSIE»; Enseigne: MESSIE»

2-De la Succession de Monsieur **Bavon KABUYA MULAMBA** et des associés venant en son remplacement: Sont actuellement associés venant en son remplacement : sa Succession, représentée par Monsieur **TSHILUMBA KAMBA Patrice**;

3-Des associés actuels de la société: Sont actuellement associés de la société «AGENCE JESUS SEUL», en abrégé «A.J.S.-SARL», Nom Commercial : MESSIE»; Enseigne: MESSIE»: 1-La Succession de Monsieur **Bavon KABUYA MULAMBA**, représentée par Monsieur **TSHILUMBA KAMBA Patrice**; 2-Mademoiselle **KABUYA TSHITA Divine**; 3-Mademoiselle **KABUYA MBIYA Rachète**;

4-De la nomination d'un Nouveau Gérant venant en remplacement du de cujus, Monsieur **Bavon KABUYA MULAMBA**: Monsieur **TSHILUMBA KAMBA Patrice** est le Nouveau Gérant de la société «AGENCE JESUS SEUL», en abrégé «A.J.S.-SARL», Nom Commercial: MESSIE»; Enseigne: MESSIE»;

5-De la Mise à Jour des actes relatifs aux SUCCURSALES DE POINTE-NOIRE et DE BRAZZAVILLE en République du Congo.

Les actes y relatifs ont été mis à jour aux termes de deux (2) Assemblées Générales tenues à Pointe-Noire, en date du 19 janvier 2024, au cours desquelles LES ADRESSES RESPECTIVES de chacun DES SIEGES SOCIAUX DESDITES SUCCURSALES devient établi et demeure établi sis à:

-BRAZZAVILLE, sis au: 52, RUE DES MARTYRS, MARCHE MOUNGALI, ARRONDISSEMENT N° 4 MOUNGALI, REPUBLIQUE DU CONGO».

POINTE-NOIRE, au « 101, AVENUE LOUIS PORTELLA, BOITE POSTALE 144, REPUBLIQUE DU CONGO»

Les Procès-verbaux de chacune desdites assemblées déposés chacun au rang des minutes de Maître **François Den LOUBOTA**, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date à Pointe-Noire du 24 janvier 2024, ainsi que leurs annexes respectives, ont tous été enregistrés au Service de l'Enregistrement, des Domaines et Timbres (E.D.T.) de Pointe-Noire Centre, en date du 30 janvier 2024.

6-DESIGNATION DU NOUVEAU GERANT DE LA SOCIETE «AGENCE JESUS SEUL», EN ABREGE «A.J.S.-SARL», NOM COMMERCIAL: MESSIE», ENSEIGNE: MESSIE» ET DU REPRESENTANT DES SUCCURSALES DE POINTE-NOIRE ET DE BRAZZAVILLE DE LADITE SOCIETE

En sus de la qualité de Nouveau GERANT de ladite société, Monsieur **TSHILUMBA KAMBA Patrice** est également le REPRESENTANT des SUCCURSALES DE POINTE-NOIRE et de BRAZZAVILLE.

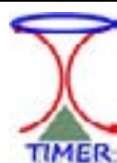
7-REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM – OHADA)

Un (1) exemplaire des Actes de Dépôt de chacun desdits Procès-verbaux et des Statuts mis à jour suite auxdits procès-verbaux ont été déposés aux Greffes des Tribunaux de Commerce de Brazzaville et de Pointe-Noire, respectivement, en dates du 26 février 2024 et du 02 octobre 2024, et: -La SUCCURSALE DE BRAZZAVILLE de la société «AGENCE JESUS SEUL», en abrégé «A.J.S.-SARL», Nom Commercial: MESSIE»; Enseigne : MESSIE» se trouve immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro: **CG-BZV-01-2015-B20-00008**

La SUCCURSALE DE POINTE-NOIRE de la société «AGENCE JESUS SEUL», en abrégé «A.J.S.-SARL», Nom Commercial : MESSIE»; Enseigne: MESSIE» se trouve immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro: **CG-PNR-01-2015-B20-00113**

Pour insertion.

Maître François Den LOUBOTA



TIMER, spécialisée dans le conseil et l'accompagnement aux entreprises, recrute pour le compte de son client, acteur de premier plan dans l'industrie agroalimentaire:

Intitulé des postes à pourvoir

Code

- Un (1) Ingénieur Automaticien Chef de Service Régulation (H/F).....001-IACSR/10-24

- Un (1) Responsable Service Chaudronnerie (H/F).....002-RESEC/10-24

Pour prendre connaissance des détails de chaque offre, veuillez consulter notre site web: **www.timercg.com** cliquez sur l'onglet **JOBS** «suivez les instructions» ou renseignez-vous sur nos réseaux sociaux:



https://www.linkedin.com/in/societe-timer-21bb1bb5/?lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad_flagship3_feed%3Bp45kNR-J7SnKRhCECoJw%2FDg%3D%3D



<https://www.facebook.com/SolutionTimer>

Modalités de candidature:

Envoyez, en indiquant le titre du poste et son code, votre curriculum vitae (CV), lettre de motivation (en une page maximum), récépissé de l'ACPE, reprographies en couleur des trois (3) derniers diplômes et certificats des expériences professionnelles au plus tard le **25 novembre 2024 à 17h30** par courriel à l'adresse: **recrutement@timercg.com** ou postuler directement via notre plateforme en suivant les instructions de l'onglet **JOBS**.

Les candidatures sont exclusivement envoyées par courriel. Toute candidature reçue postérieurement au délai fixé et tout dossier incomplet ne seront pas pris en compte.

Pour tout renseignement contactez-nous: **(+242) 06 521 4141 / 04 074 4959 – contact@timercg.com**

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE

Boîte postale 4315 Tél : 05 748 99 64 / 05 503 41 18 / 06 822 96 60

FAX : 222 94 51 81

E.mail : loubota47@live.fr

Pointe–Noire, République du Congo

SOCIETE EN LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE AVEC NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR
DE LA SOCIETE ANONYME PLURIPERSONNELLE

«SOCIETE GUENIN», DITE «GUENIN-SA»

Au capital de Dix Millions (10 000 000) de francs CFA

Siège social : Pointe–Noire, Zone Industrielle de la Foire, 23, Avenue Jacques OPANGAULT

République du Congo

RCCM: «OHADA»: **CG-PNR-01-2018-B14-00385**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pointe–Noire le 23 juin 2023, dont le Procès-verbal enregistré au Service de l'Enregistrement, des Domaines et Timbre (EDT) de Pointe–Noire-Centre, le 14 juillet 2023, folio **134/55, n° 5438**, puis déposé au rang des minutes de Maître **François Den LOUBOTA**, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date, dite ville, du 11 juillet 2023, Répertoire **N° 053/2023**, enregistré, même ville et date, folio **134/54, n° 5437**,

Les actionnaires de la Société Anonyme pluripersonnelle avec Conseil d'Administration dénommée «**SOCIETE GUENIN**», en abrégé «**GUENIN-SA**», constituée suivant acte sous seings privés portant STATUTS SOCIAUX, en date à Pointe-Noire du 1er octobre 2018, visés pour timbre et enregistrés gratis, même ville, le 24 octobre 2018, folio **197/28, n° 7982**, immatriculée en date du 02 septembre 2024 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro: **CG-PNR-01-2018-B14-00385**, ont pris les résolutions ci-après, portant:

1-Dissolution anticipée de ladite société pour les motifs ci-après énumérés: La société n'a jamais fonctionné; n'a jamais été activée, n'a jamais eu d'activités, n'a jamais eu ou ouvert de comptes bancaires; n'a jamais embauché ni eu d'employés; n'a jamais réalisé un (1) franc de chiffres d'affaires; n'a jamais fait quoi que ce soit dans l'intérêt de la société, etc, ;

2-Nomination d'un Liquidateur en la personne de Monsieur **Jean-Luc Albert GUENIN**.

EN CONSEQUENCE, à compter du 02 septembre 2024, la «**SOCIETE GUENIN**», dite «**GUENIN-SA**» se trouve dissoute.

Pour insertion

ETUDE DE Maître François Den LOUBOTA, Notaire

Avis d'appel d'offres No. Congo BU_24_RFGS_295478



Objet	Recrutement d'une agence de communication
Date de l'appel d'offres	06 novembre 2024
Date de clôture	27 novembre 2024 à 17 heures

Catholic Relief Services (CRS) est une agence caritative, fondée en 1943 par la Conférence des évêques catholiques des États-Unis pour aider les personnes les plus pauvres et les plus défavorisées.

Dans le besoin de promouvoir son image de marque, de maximiser l'impact de ses programmes sur le développement et d'accroître sa visibilité auprès des publics prioritaires aux niveaux local, national et international, CRS, recrute pour son programme de la République du Congo une agence spécialisée dans la communication. Celle-ci par ses missions travaillera pour aider CRS à se positionner comme un partenaire de développement de confiance et efficace dans la mise en œuvre des programmes de qualité.

Profil de l'agence:

CRS recherche une agence de communication avec les compétences suivantes:

- Expérience professionnelle dans le domaine de la communication institutionnelle
- Expertise dans le domaine
- Production de contenu
- Maîtrise des médias sociaux
- Connaissance du secteur pour plus d'impact dans la qualité des services
- Connaissance de la concurrence dans le domaine pour prodiguer de meilleurs conseils.

Le dossier de soumission devra inclure:

L'offre administrative

- L'attestation/certificat d'immatriculation/identification fiscale (NIU)
- Des attestations de régularité de la situation fiscale et sociale pour l'année 2023;
- Un extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM);
- Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
- Modèle d'engagement à respecter les Chartes d'Ethique et Graphique de CRS (voir modèle de formulaire 3.3 du DAO)

L'Offre Technique

- La liste de Références de marchés similaires, appuyées par des preuves (Bons de commande/contrats, bons de livraison, attestations de bonne exécution, etc. (Voir modèle formulaire 3.4 du DAO)
- Les Etats Financiers certifiés ou autres preuves d'aisance financière prouvant la capacité à financer le marché.
- Les CVs du personnel clé

Offre Financière

L'offre financière doit être préparée en hors taxe selon les instructions de la section IV du DAO.

Les soumissionnaires intéressés peuvent demander le dossier d'appel d'offre à l'adresse **grace.mouzabakani@crs.org**, copie **bidcg@crs.org** ou appeler le **05 699 78 39**.

FEDERATION CONGOLAISE D'ATHLETISME

De nombreux chantiers pour le nouveau président

Une nouvelle tête, un nouveau programme et style à la tête de la Fédération congolaise d'athlétisme (FCA). Ange Thomas Sidney Ndandou vient de s'asseoir sur le fauteuil de président de cette fédération. Désormais, c'est à lui que revient la charge de relancer, à travers plusieurs chantiers, cette discipline qui n'existe plus que de nom depuis quelques années.

Après son élection-surprise le 26 septembre, Ange Thomas Sidney Ndandou a été investi le vendredi 8 novembre 2024 au salon VIP du Complexe sportif Président Alphonse Massamba-Débat dans ses nouvelles fonctions de président de la FCA par Furet Likoué, représentant du ministère en charge des Sports. Le plus dur commence donc. «Être élu c'est bien, mais prouver qu'on le mérite c'est mieux», a conseillé la tutelle. On attend de lui et de son équipe l'exécution du programme qu'il avait proposé



Cyr Ebina (à dr.) passant le témoin à son successeur

aux électeurs, toute chose qui s'annonce déjà difficile. Dans tous les cas, il est clair que parmi les grands défis qui attendent le nouveau président, il y a incontestablement celui de mettre sur pied une organisation qui couvre tout le pays. Cela passe par la redynamisation des ligues. De la structuration et de l'opérationnalité de toutes ligues vont dépendre la progression

d'ensemble de l'athlétisme congolais, qui ne devrait plus être seulement l'affaire de la capitale. L'exemple du Kenya et celui de l'Éthiopie démontrent que l'essentiel des talents africains vient des villages et des campagnes. Avec pour principal vivier l'école. La formation sera aussi un véritable chantier pour le nouveau patron de l'athlétisme.

Et pour en relever le niveau, il entend mettre un accent particulier sur la pratique de la discipline en milieu scolaire. «Si l'on peut s'y prendre tôt, dans quatre ans, je pense que nous pourrions réaliser le vœu de faire de l'athlétisme le sport préféré des Congolais à l'horizon 2028», a-t-il déclaré. A côté de tout cela, il y a l'organisation et la relance des compétitions domestiques. Sur ce point, il va falloir mettre le paquet. Car aucune fédération, aucune ligue n'a de sens sans le jeu. Et le moins qu'on puisse attendre de la nouvelle équipe fédérale, c'est de voir les athlètes sortir de l'ombre d'abord à travers les compétitions locales. Enfin, et peut-être, le moins évident des défis reste la quête des ressources financières pour atteindre ces objectifs. Normalement, l'Etat devrait y prendre sa part. Mais la réalité a montré qu'il ne faut pas tout attendre de ce côté-là.

Jean ZENGABIO

VOLLEY-BALL

Le Cameroun encore souverain à Brazzaville

Les championnats Zone 4 des clubs de volley-ball disputés du 23 octobre au 1^{er} novembre 2024 au Gymnase Henri Elendé, à Brazzaville, ont connu une bien maigre participation, et cela ne surprend guère. En effet, sur 11 pays de la zone, trois seulement ont daigné déléguer les équipes masculines et féminines: Cameroun, RDC et Congo (pays hôte).

Comme prévu, le Cameroun a nettement dominé la compétition. Chez les messieurs, le Port autonome de Douala a confirmé sa suprématie dans la sous-région d'Afrique centrale. Les Portugais ont battu 3 sets à 1 Garde Républicaine de Kinshasa en finale et remportent leur troisième titre d'affilée. En version féminine, les Camerounaises de Litto Team ont disposé de DGSP du Congo par 3 sets à 0.

Classement final dames: 1- Litto Team (Cameroun). 2. DGSP (Congo). 3. Kinda-Odzo (Congo)

Classement final hommes: 1. Port autonome Douala (Cameroun). 2. Garde républicaine (RDC). 3. Inter Club (Congo). 4. Litto Team (Cameroun). 5. DGSP (Congo). 6. AS Gendarmerie (Congo). 7. SMO (Congo)

HANDBALL

Le Congo s'éternise dans l'impréparation

Après quelques jours du coup d'envoi de la 26^e Coupe d'Afrique des nations de handball féminin, c'est plutôt de la froideur dans le camp congolais. L'impréparation, ironise l'autre, a été placée sur le podium. Ce qui est mauvais signe.

L'équipe nationale féminine de handball du Congo participera sans doute à la 26^e Coupe d'Afrique des nations qu'abrite Kinshasa du 27 novembre au 7 décembre 2024. Classé deuxième tête de série, le Congo en découdra tour à tour avec l'Égypte (mercredi 27 novembre), le Kenya (jeudi 28 novembre), l'Algérie (samedi 30 novembre), le Cap Vert (dimanche 1^{er} décembre) et le Sénégal (mercredi 3 décembre).

L'événement était connu depuis deux ans, précisément après la dernière édition organisée par le Sénégal et remportée par l'Angola (le Congo avait terminé sur le podium, à la troisième place). Mais le cafouillage et l'impréparation collent toujours à la peau du Congo, au détriment du travail méthodique et planifié dans l'espace et dans le temps. Les décideurs ne se sont pas investis à temps dans la préparation de la sélection nationale féminine. Ainsi,



Diabes-Rouges dames handball

le pays a séché quatre des cinq stages prévus dans le cadre des fenêtres IHF de la saison sportive. L'Etat a été incapable de dégager les moyens nécessaires à la préparation des Diables-Rouges, l'excuse comme toujours étant le manque d'argent: c'est cela le Congo, malheureusement! Lorsque la presse s'y mêle pour sensibiliser, réveiller les décideurs de prendre leurs responsabilités, cela crée des malaises ou des mauvaises réactions.

Il reste que, bonne ou mauvaise préparation, le Congo sera attendu à Kinshasa. Les Diables-Rouges vont dans la capitale de la République Démocratique du Congo avec beaucoup d'ambition, mais aussi un manque d'assurance qui

pourrait bien leur jouer des tours. Certes, le cas échéant, le Congo pourra compter sur ses joueuses évoluant en Europe. Mais on se plaint du manque d'encadrement hautement qualifié qu'une telle formation pourrait avoir. Il y a une pléiade de bons éléments, mais l'homogénéité de l'équipe est loin d'être acquise. C'est là, le problème crucial que les handballeuses congolaises auront à résoudre à Kinshasa et qui pourrait bien leur coûter la médaille de bronze qu'elles prétendent au moins garder. Les choses ont été mal faites. Comme d'habitude!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

OCCUPATION DE L'ESPACE DU CENTRE EX-GOTHIA

Les jeunes debout pour leur terrain de sport

Il faut sauver le Centre ex-Gothia ! C'est le cri du cœur de Hervé Yves Ulrich Mandounou, responsable du Centre d'éducation sociale et de formation sportive, ex-Gothia, implanté dans l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, à Brazzaville. L'objectif est d'attirer l'attention des autorités pour qu'elles s'impliquent dans une mobilisation contre la spéculation foncière dont est victime l'espace de ce centre.



Hervé Yves Ulrich Mandounou

***Pouvez-vous nous parler du centre que vous dirigez ?**

**Ce centre existe depuis plus de vingt ans et assure l'encadrement des jeunes sur le plan sportif et éducatif. A ma nomination, j'ai mis des objectifs en place pour les faire valoir. Malheureusement aujourd'hui, nous sommes confrontés à une difficulté : des terriens ont procédé à la vente d'une partie de l'espace, ce qui ne nous permet pas de fonctionner normalement. Pour ce faire, nous demandons l'assistance des autorités du pays, qui ont aussi une idée sur l'importance du sport et sur ce que nous faisons ici pour l'éducation de la jeunesse congolaise. Surtout parce que cette année est dédiée à cette jeunesse. La disparition de ce centre sera lourde de conséquences pour la jeunesse.

***Que se passe-t-il concrètement ?**

** Il y a des contradictions entre la mairie centrale et des terriens, sur le protocole signé entre les deux parties. Je n'en dis pas plus parce que, moi, je suis plus administratif et sportif. Des démarches déjà menées, il avait été décidé la suspension des travaux engagés par les acquéreurs. Malheureusement aujourd'hui, il y a des murs érigés dans l'enceinte. C'est un tiers de l'espace qui est convoité par des terriens. Une partie de la clôture est à terre et il y règne une insécurité qui nous met mal à l'aise.

***Auriez-vous un souhait à émettre, par rapport à ce qui se passe ?**

**Je souhaite que les deux parties, c'est-à-dire les terriens et les autorités municipales, et bien d'autres

encore, s'assoient pour donner de la valeur à ce centre. A Brazzaville, c'est l'unique espace de la jeunesse dédiée au sport qui reste. Nous encadrons et formons les jeunes pour le bien de la nation. Je fais allusion à Loussoukou et surtout au capitaine actuel des Diables-Rouges, Sylvère Ganvoula qui est passé entre nos mains à l'âge de 12 ans. Aujourd'hui, Ganvoula est le capitaine de l'équipe nationale de football. Pourquoi ne pas continuer à former ses cadets ?

***Que souhaitez de plus ?**

**En dehors du sport, nous formons des enfants déscolarisés et avons d'excellents témoignages des parents. Voilà pourquoi ce centre ne doit pas perdre son espace, en aucun cas. Nous en appelons à toutes les autorités qui peuvent nous aider à régler ce problème. Le sport est un moyen de lutte contre l'oisiveté, le chômage. Ça met aussi les jeunes à l'abri du banditisme. C'est un facteur d'épanouissement et de santé. Chaque quartier doit obligatoirement avoir un espace public. Alors, nous avons besoin de tout cet espace pour former les jeunes.

Entretien réalisé par Alain-Patrick MASSAMBA